



TARIFS BANCAIRES

Au 01/01/2023



Conditions et tarifs des opérations et services bancaires applicables au 1er janvier 2023

Conditions tarifaires standard applicables au 1er janvier 2023.

Nos tarifs sont indiqués en euros au 1er janvier 2023.

Les tarifs et commissions assujettis à la TVA sont signalés par la mention « HT + TVA ». Dans ce cas, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération s'applique.

Pour toute question sur nos offres spécifiques à votre secteur d'activité, renseignez-vous dans les centres d'affaires du Crédit Coopératif.

Vos dépôts sont éligibles à la garantie des dépôts du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution, sous réserve des exclusions prévues par les textes en vigueur.

Reportez-vous au formulaire d'information communiqué annuellement avec votre relevé de compte ou sur demande, auprès de votre chargé d'affaires.

GUIDE DES TARIFS BANCAIRES Au 01/01/2023

Mieux comprendre ce qui fait tout le prix de votre banque coopérative

Sommaire

Pourquoi ce guide?	04
Les tarifs des services les plus courants	05
Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	06
Banque à distance	08
Vos moyens et opérations de paiement	14
Offres groupées de services	18
Irrégularités et incidents	22
Financements	24
Épargne et placements financiers	28
Sociétariat	31
Ingénierie sociale et financière	31
Assurances et prévoyance	32
Services internationaux	33
Résoudre un litige	40
Glossaire	44

POURQUOI CE GUIDE?

La vocation du Crédit Coopératif est de répondre aux besoins bancaires et financiers des acteurs d'une économie humaine, qu'ils soient des entreprises, des professionnels, des organismes de l'économie sociale et institutionnelle ou des particuliers. Il leur propose donc tous les services dont ils ont besoin pour conserver et échanger leur argent en toute sécurité et les accompagne dans leurs projets. Ces prestations de services – et les conseils assortis – ont évidemment un prix, fixé selon les principes coopératifs, qu'applique votre banque.

Au Crédit Coopératif, l'argent n'est pas une fin, mais un moyen...

L'objectif de la banque n'est pas de fixer des prix qui permettent de maximiser les profits, mais d'allouer les ressources humaines, informatiques, immobilières nécessaires pour assurer des services de qualité à ses clients, ainsi que le développement de la coopérative et sa solidité financière.

... de soutenir une économie humaine

Les réserves constituées par la banque sont impartageables en application des principes coopératifs; l'accumulation des bénéfices n'enrichit donc pas ses membres : ils sont réinvestis pour développer la qualité des services rendus aux sociétaires et associés, clients de la banque. Grâce à ces ressources, la banque peut ainsi financer des projets à forte valeur ajoutée, sociale et environnementale, ancrés dans l'économie réelle. Près de 63 % de nos ressources totales sont utilisés pour réaliser des crédits à nos clients : associations du secteur sanitaire et médico-social, logement social, formation, entreprises coopératives ou groupées, PME du commerce, de l'industrie, éco-activités...



Pour en savoir plus sur les principes coopératifs et le fonctionnement de votre banque : www.credit-cooperatif.coop ou flashez le code ci-contre.

Pour plus de clarté, les modifications de tarifs en 2023 sont marquées en rouge.

LES TARIFS DES SERVICES LES PLUS COURANTS

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient pour le client de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que l'établissement fournit. Chaque client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre.

Ces tarifs standard s'entendent hors offres groupées de services (forfait, package) et hors promotions ou tarifs spécifiques proposés.

Liste des services	Prix en euros
Frais de tenue de compte courant en euros ou en devises par compte	180€ par trimestre
Abonnement à des services de banque en ligne : • Coop@ccess Comptes • Coop@ccess Remises	16€ 36€
Frais d'opérations : • frais par virement SEPA* ordinaire via Coop@ccess • frais par virement SEPA* ordinaire en centre d'affaires • frais par prélèvement SEPA émis • frais par virement trésorerie en euros (France et UE) via Coop@ccess • frais par virement trésorerie en euros (France et UE) en centre d'affaires	0,20€ 4€ par virement 0,34€ 7€ par virement 15€ par virement
Cotisation carte Visa Business à débit immédiat	55€ par an
Cotisation carte Visa Business à débit différé	55€ par an
Cotisation carte Visa Gold Business à débit immédiat	135€ par an
Cotisation carte Visa Gold Business à débit différé	135€ par an
Cotisation carte Visa Platinum Business à débit différé	220€ par an
Commission d'intervention ⁽¹⁾ (maximum 10 opérations par jour)	10,50€ par intervention
Assurance Sécurival Associations et Entreprises : cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	36€ par an

^{*} Voir glossaire page 44.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Votre compte bancaire vous permet d'encaisser vos règlements, de payer vos charges, vos fournisseurs et vos salariés. Pour connaître les détails de son fonctionnement, reportez-vous à votre convention de compte.



La commission de mouvement

Cette commission a pour fonction de couvrir les coûts engendrés par des opérations débitrices et non facturées à l'unité.

Conformément au principe d'équité, elle est proportionnelle aux mouvements débiteurs du client. Elle n'a pas un caractère d'agio et n'est pas incluse dans le calcul du taux effectif global (TEG*).

Service Digital Box

Ce service met à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque en ligne.

Ouverture, transformation, clôture

Frais de tenue de compte courant en euros ou en devises par compte Frais de tenue de compte courant inactif (après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L 312-19 du Code Monétaire et Financier) Dates de valeur*: Versement et retrait d'espèces au guichet(²) Remise de chèques Pélai d'encaissement(³) ou d'indisponibilité sur remise de chèque Paiement d'un prélèvement SEPA Émission d'un prélèvement SEPA Émission d'un virement SEPA Jour de règlement Émission d'un virement SEPA Commission de fusion de compte en agio : • frais de mise en place • frais par trimestre Centralisation de trésorerie Centralisation de recettes Commission de mouvement Commission de mouvement Commission de mouvement Commission de mouvement Centralisation de recettes Rous consulter Commission de mouvement O,18 % Extrait minute 3,05€ Gratuit Relevés de compte : • quotidien • hebdomadaire • décadaire • bimensuel • mensuel RMFEC (Relevés mensuel frais encaissement carte) RAFEC (Relevés annuel frais encaissement carte) RAFEC (Relevés annuel frais encaissement carte) Actualisation des données juridiques du compte (changement de mandataires, Kbis) Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable (par entité juridique) (44) Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable (par entité juridique) (44)	Ouverture et clôture de compte	Gratuit
(après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L 312–19 du Code Monétaire et Financier) Dates de valeur*: Versement et retrait d'espèces au guichet(2) Remise de chèques Paiement de chèques Délai d'encaissement(3) ou d'indisponibilité sur remise de chèque Paiement d'un prélèvement SEPA Émission d'un prélèvement SEPA Émission d'un prélèvement SEPA Émission d'un virement SEPA Réception d'un virement SEPA Réception d'un virement SEPA Commission de fusion de compte en agio : • frais de mise en place • frais par mois • frais par trimestre Centralisation de trésorerie Centralisation de recettes Commission de mouvement Commission de mouvement Centralisation de recettes Commission de mouvement Centralisation de souncement Centralisation de recettes Commission de mouvement Commission de mouvement Actualisation des données juridiques du compte (changement de mandataires, Kbis) Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable (par entité juridique) ⁽⁴⁾ 250 € par an	Frais de tenue de compte courant en euros ou en devises par compte	180€ par trimestre
L 312–19 du Code Monétaire et Financier) Dates de valeur*: Versement et retrait d'espèces au guichet(2) Remise de chèques Paiement de chèques Délai d'encaissement(3) ou d'indisponibilité sur remise de chèque Paiement d'un prélèvement SEPA Émission d'un prélèvement SEPA Émission d'un virement SEPA Réception d'un virement SEPA Réception d'un virement SEPA Frais par mois • frais par trimestre Commission de trésorerie Centralisation de trésorerie Centralisation de recettes Commission de mouvement Extrait minute Service Digital Box Relevés de compte: • quotidien • hebdomadaire • décadaire • bimensuel • mensuel RMFEC (Relevés mensuel frais encaissement carte) RAFEC (Relevés mensuel frais encaissement carte) Actualisation des données juridiques du compte (changement de mandataires, Kbis) Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable (par entité juridique) ⁽⁴⁾ Jour ouvré Jour ouvré Jour ouvré Jour ouvré 15 jours ouvrés max. 40 € 35 € par compte (max. 75 € par mois) 100 € par compte (max. 500€/trimestre) Nous consulter Nous consulter Nous consulter Nous consulter Nous consulter 75 € par trimestre 11,25 € par trimestre 15 € par trimestre	Frais de tenue de compte courant inactif	30€ par an ⁽¹⁾
Dates de valeur*: Versement et retrait d'espèces au guichet(2) Remise de chèques Paiement de chèques Délai d'encaissement(3) ou d'indisponibilité sur remise de chèque Paiement d'un prélèvement SEPA* Émission d'un prélèvement SEPA Émission d'un virement SEPA Réception d'un virement SEPA Commission de fusion de compte en agio : • frais de mise en place • frais par mois • frais par trimestre Centralisation de trésorerie Centralisation de recettes Commission de mouvement Commission de mouvement Centralisation de recettes Nous consulter Nous consulter Nous consulter Nous consulter Nous consulter Nous consulter To€ par trimestre 15 € par trimestre 15 € par trimestre 15 € par trimestre 1,25 € par trimestre 15 € par trimestre 15 € par trimestre 15 € par trimestre 7,50 € par trimestre		
Versement et retrait d'espèces au guichet(2) Remise de chèques Paiement de chèques Délai d'encaissement(3) ou d'indisponibilité sur remise de chèque Paiement d'un prélèvement SEPA Émission d'un prélèvement SEPA Émission d'un virement SEPA Réception d'un virement SEPA Commission de fusion de compte en agio : • frais de mise en place • frais par mois • frais par trimestre Centralisation de trésorerie Centralisation de recettes Commission de mouvement Centralisation de recettes Commission de mouvement Extrait minute Service Digital Box Relevés de compte : • quotidien • hebdomadaire • décadaire • bimensuel • mensuel RMFEC (Relevés mensuel frais encaissement carte) RAFEC (Relevés annuel frais encaissement carte) Actualisation des données juridiques, administratif et comptable (par entité juridique, administratif et comptable (par entit	L. 312-19 du Code Monétaire et Financier)	
Remise de chèques Paiement de chèques Délai d'encaissement(s) ou d'indisponibilité sur remise de chèque Paiement d'un prélèvement SEPA Émission d'un prélèvement SEPA Émission d'un virement SEPA Émission d'un virement SEPA Kéception d'un virement SEPA Réception d'un virement SEPA Frais de mise en place • frais par mois • frais par trimestre Centralisation de trésorerie Centralisation de recettes Commission de mouvement Centralisation de recettes Nous consulter Nous consulter Nous consulter Nous consulter Nous consulter Toel par trimestre 15 € par trimestre	Dates de valeur*:	
Remise de chèques Paiement de chèques Délai d'encaissement(a) ou d'indisponibilité sur remise de chèque Paiement d'un prélèvement SEPA* Émission d'un virement SEPA Émission d'un virement SEPA Réception d'un virement SEPA Commission de fusion de compte en agio : • frais de mise en place • frais par mois • frais par trimestre Centralisation de trésorerie Centralisation de recettes Commission de mouvement Commission de mouvement Centralisation de recettes Commission de mouvement Extrait minute Service Digital Box Relevés de compte : • quotidien • hebdomadaire • décadaire • bimensuel • mensuel RMFEC (Relevés mensuel frais encaissement carte) RAFEC (Relevés annuel frais encaissement carte) Actualisation des données juridiques du compte (changement de mandataires, Kbis) Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable (par entité juridique) Jour de règlement Jour de règlement Jour de règlement 40€ 35€ par compte (max. 175€ par mois) 100€ par compte (max. 175€ par mois) 100€ par compte (max. 500€/trimestre) 100€ par compte (max. 500€/trimestre) 100€ par compte (max. 175€ par trimestre 100€ par trimestre 11,25€ par trimestre	Versement et retrait d'espèces au quichet(2)	Jour ouvré
Délai d'encaissement (3) ou d'indisponibilité sur remise de chèque Paiement d'un prélèvement SEPA Émission d'un prélèvement SEPA Émission d'un virement SEPA Réception d'un virement SEPA Commission de fusion de compte en agio : • frais de mise en place • frais par trimestre • frais par trimestre Centralisation de trésorerie Centralisation de recettes Commission de mouvement Commission de mouvement Centralisation de recettes Commission de mouvement Commission de mouvement Actualisation des données juridiques du compte (changement de mandataires, Kbis) Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable (par entité juridique) (4) 15 jours ouvrés max. Jour de règlement 40€ 35€ par compte (max. 500€/trimestre) Nous consulter Nous consulter Nous consulter 75€ par trimestre 11,25€ par trimestre 11,25€ par trimestre 11,25€ par trimestre 11,25€ par trimestre 15,50€ par trimestre 11,25€ par trimestre 11,25€ par trimestre 15,50€ par trimestre 11,25€ par trimestre 15,50€ par trimestre 15,50€ par trimestre 15,50€ par trimestre 11,25€ par trimestre 15,50€ par trimestre 11,25€ par trimestre 11		Jour ⁽²⁾ + 1 ouvré
sur remise de chèque Paiement d'un prélèvement SEPA* Émission d'un prélèvement SEPA Émission d'un virement SEPA Réception d'un virement SEPA Commission de fusion de compte en agio : • frais de mise en place • frais par mois • frais par trimestre Centralisation de trésorerie Centralisation de recettes Commission de mouvement Service Digital Box Relevés de compte : • quotidien • hebdomadaire • décadaire • bimensuel • mensuel RMFEC (Relevés mensuel frais encaissement carte) RAFEC (Relevés annuel frais encaissement carte) Actualisation des données juridiques du compte (changement de mandataires, Kbis) Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable (par entité juridique) (4) Jour de règlement	Paiement de chèques	
Émission d'un prélèvement SEPA Émission d'un virement SEPA Réception d'un virement SEPA Commission de fusion de compte en agio : • frais de mise en place • frais par mois • frais par trimestre Centralisation de trésorerie Centralisation de recettes Commission de mouvement Commission de mouvement Commission de mouvement Extrait minute Service Digital Box Relevés de compte : • quotidien • hebdomadaire • décadaire • bimensuel RMFEC (Relevés mensuel frais encaissement carte) RAFEC (Relevés annuel frais encaissement carte) Actualisation des données juridiques du compte (changement de mandataires, Kbis) Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable (par entité juridique)(4) Jour de règlement 40€ 35€ par compte (max. 500€/trimestre) Nous consulter Nous consulter 75€ par trimestre 15€ par trimestre 1,25€ par trimestre 7,50€ par trimestre 55€ Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable (par entité juridique)(4)	Délai d'encaissement ⁽³⁾ ou d'indisponibilité sur remise de chèque	15 jours ouvrés max.
Émission d'un virement SEPA Réception d'un virement SEPA Commission de fusion de compte en agio : • frais de mise en place • frais par mois • frais par trimestre Centralisation de trésorerie Centralisation de recettes Commission de mouvement Extrait minute Service Digital Box Relevés de compte : • quotidien • hebdomadaire • décadaire • bimensuel • mensuel RMFEC (Relevés mensuel frais encaissement carte) RAFEC (Relevés annuel frais encaissement carte) Actualisation de sonnées juridiques du compte (changement de mandataires, Kbis) Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable (par entité juridique) (4)		_
Réception d'un virement SEPA Commission de fusion de compte en agio : • frais de mise en place • frais par mois • frais par trimestre Centralisation de trésorerie Centralisation de recettes Centralisation de mouvement Commission de mouvement Extrait minute Service Digital Box Relevés de compte : • quotidien • hebdomadaire • bimensuel • mensuel RMFEC (Relevés mensuel frais encaissement carte) RAFEC (Relevés annuel frais encaissement carte) Actualisation des données juridiques du compte (changement de mandataires, Kbis) Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable (par entité juridique) (4)		
Commission de fusion de compte en agio : • frais de mise en place • frais par mois • frais par trimestre • frais par trimestre Centralisation de trésorerie Centralisation de recettes Centralisation de recettes Commission de mouvement Commission de mouvement Extrait minute Service Digital Box Relevés de compte : • quotidien • hebdomadaire • bimensuel • mensuel RMFEC (Relevés mensuel frais encaissement carte) RAFEC (Relevés annuel frais encaissement carte) Actualisation des données juridiques du compte (changement de mandataires, Kbis) Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable (par entité juridique) (4) 35€ par compte (max. 175€ par compte (max. 500€/trimestre) Nous consulter Nous consulter Nous consulter Nous consulter 75€ par trimestre 15€ par trimestre 15€ par trimestre Gratuit Gratuit Gratuit 55€ 250€ par an		<u> </u>
 frais de mise en place frais par mois frais par trimestre Noue consulter Nous consulter Nous consulter O,18 % Extrait minute 3,05 € Service Digital Box Gratuit Relevés de compte : quotidien hebdomadaire décadaire bimensuel mensuel mensuel RAFEC (Relevés mensuel frais encaissement carte) RAFEC (Relevés annuel frais encaissement carte) Actualisation des données juridiques du compte (changement de mandataires, Kbis) Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable (par entité juridique)⁽⁴⁾ 40 € 35 € par compte (max. 175 € par compte (max. 175 € par compte (max. 175 € par compte (max. 500 € par trimestre 75 € par trimestre 10 an trimestre <li< td=""><td>Réception d'un virement SEPA</td><td>Jour de réglement</td></li<>	Réception d'un virement SEPA	Jour de réglement
 frais par mois frais par trimestre frais par trimestre Centralisation de trésorerie Centralisation de recettes Commission de mouvement Commission de mouvement Cextrait minute Service Digital Box Relevés de compte : quotidien hebdomadaire décadaire bimensuel mensuel RMFEC (Relevés mensuel frais encaissement carte) RAFEC (Relevés annuel frais encaissement carte) Actualisation des données juridiques du compte (changement de mandataires, Kbis) Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable (par entité juridique)⁽⁴⁾ 35€ par compte (max. 175€ par compte (max. 500€/trimestre) Nous consulter Nous consulter 0,18 % Fatuit Gratuit Gratuit 55€ 250€ par an	Commission de fusion de compte en agio :	
 frais par trimestre frais par trimestre Centralisation de trésorerie Centralisation de recettes Commission de mouvement O,18 % Extrait minute Service Digital Box Gratuit Relevés de compte : quotidien hebdomadaire décadaire bimensuel mensuel RAFEC (Relevés mensuel frais encaissement carte) RAFEC (Relevés annuel frais encaissement carte) Actualisation des données juridiques du compte (changement de mandataires, Kbis) Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable (par entité juridique)⁽⁴⁾ 	·	
 frais par trimestre Centralisation de trésorerie Centralisation de recettes Commission de mouvement Extrait minute Service Digital Box Relevés de compte : quotidien hebdomadaire bimensuel mensuel RMFEC (Relevés mensuel frais encaissement carte) RAFEC (Relevés annuel frais encaissement carte) Actualisation des données juridiques du compte (changement de mandataires, Kbis) Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable (par entité juridique) 	• frais par mois	
Centralisation de trésorerie Centralisation de recettes Commission de mouvement Extrait minute Service Digital Box Relevés de compte: • quotidien • hebdomadaire • décadaire • bimensuel • mensuel RMFEC (Relevés mensuel frais encaissement carte) RAFEC (Relevés annuel frais encaissement carte) Actualisation des données juridiques du compte (changement de mandataires, Kbis) Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable (par entité juridique) ⁽⁴⁾ Nous consulter Nous consulter Nous consulter Nous consulter 10,18 % Fratuit 75€ par trimestre 11,25€ par trimestre 7,50€ par trimestre		
Centralisation de trésorerie Nous consulter Centralisation de recettes Nous consulter Commission de mouvement 0,18 % Extrait minute 3,05 € Service Digital Box Gratuit Relevés de compte : quotidien hebdomadaire décadaire bimensuel mensuel 75 € par trimestre Nous consulter Nous consulter 0,18 % 0 Gratuit 75 € par trimestre 11,25 € par trimestre 17,50 € par trimestre 7,50 € par trimestre 7,50 € par trimestre Gratuit Gratuit Actualisation des données juridiques du compte (changement de mandataires, Kbis) 55 € Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable (par entité juridique)(4) 250 € par an	 frais par trimestre 	
Centralisation de recettes Nous consulter Commission de mouvement 0,18 % Extrait minute 3,05 € Service Digital Box Gratuit Relevés de compte : • quotidien • hebdomadaire 15 € par trimestre • décadaire 11,25 € par trimestre • bimensuel Gratuit • mensuel Gratuit RAFEC (Relevés mensuel frais encaissement carte) Gratuit RAFEC (Relevés annuel frais encaissement carte) Gratuit Actualisation des données juridiques du compte (changement de mandataires, Kbis) 55 € Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable (par entité juridique)(4) 250 € par an		(max. 500€/trimestre)
Commission de mouvement Extrait minute Service Digital Box Relevés de compte: • quotidien • hebdomadaire • décadaire • bimensuel • mensuel RMFEC (Relevés mensuel frais encaissement carte) RAFEC (Relevés annuel frais encaissement carte) Actualisation des données juridiques du compte (changement de mandataires, Kbis) Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable (par entité juridique) (4) 3,05 € Gratuit 75 € par trimestre 11,25 € par trimestre 7,50 € par trimestre Gratuit Gratuit 55 € 250 € par an	Centralisation de trésorerie	Nous consulter
Extrait minute 3,05 € Service Digital Box Gratuit Relevés de compte:	•••••	Nous consulter
Service Digital Box Relevés de compte : • quotidien • hebdomadaire • décadaire • bimensuel • mensuel RMFEC (Relevés mensuel frais encaissement carte) RAFEC (Relevés annuel frais encaissement carte) Actualisation des données juridiques du compte (changement de mandataires, Kbis) Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable (par entité juridique) ⁽⁴⁾ Gratuit 75€ par trimestre 11,25€ par trimestre 7,50€ par trimestre Gratuit Gratuit 55€ 250€ par an	Commission de mouvement	0,18%
Relevés de compte : • quotidien • hebdomadaire • décadaire • bimensuel • mensuel RMFEC (Relevés mensuel frais encaissement carte) RAFEC (Relevés annuel frais encaissement carte) Actualisation des données juridiques du compte (changement de mandataires, Kbis) Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable (par entité juridique) ⁽⁴⁾ 75€ par trimestre 11,25€ par trimestre 7,50€ par trimestre 6ratuit Gratuit 55€ 250€ par an	Extrait minute	3,05€
 quotidien hebdomadaire décadaire bimensuel mensuel RMFEC (Relevés mensuel frais encaissement carte) RAFEC (Relevés annuel frais encaissement carte) Actualisation des données juridiques du compte (changement de mandataires, Kbis) Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable (par entité juridique)⁽⁴⁾ 75€ par trimestre 7,50 € par trimestre Gratuit Gratuit Gratuit 55€ 	Service Digital Box	Gratuit
 quotidien hebdomadaire décadaire bimensuel mensuel RMFEC (Relevés mensuel frais encaissement carte) RAFEC (Relevés annuel frais encaissement carte) Actualisation des données juridiques du compte (changement de mandataires, Kbis) Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable (par entité juridique)⁽⁴⁾ 75€ par trimestre 7,50 € par trimestre Gratuit Gratuit Gratuit 55€ 	Relevés de compte :	
 décadaire bimensuel mensuel RMFEC (Relevés mensuel frais encaissement carte) RAFEC (Relevés annuel frais encaissement carte) Actualisation des données juridiques du compte (changement de mandataires, Kbis) Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable (par entité juridique)⁽⁴⁾ 11,25€ par trimestre 7,50€ par trimestre Gratuit Gratuit 55€ 250€ par an 		75€ par trimestre
 bimensuel mensuel RMFEC (Relevés mensuel frais encaissement carte) RAFEC (Relevés annuel frais encaissement carte) Actualisation des données juridiques du compte (changement de mandataires, Kbis) Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable (par entité juridique)⁽⁴⁾ 7,50 € par trimestre Gratuit 57€ 250 € par an 	 hebdomadaire 	15€ par trimestre
 mensuel RMFEC (Relevés mensuel frais encaissement carte) RAFEC (Relevés annuel frais encaissement carte) Gratuit Actualisation des données juridiques du compte (changement de mandataires, Kbis) Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable (par entité juridique)⁽⁴⁾ 250 € par an 	• décadaire	
RMFEC (Relevés mensuel frais encaissement carte) RAFEC (Relevés annuel frais encaissement carte) Actualisation des données juridiques du compte (changement de mandataires, Kbis) Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable (par entité juridique) ⁽⁴⁾ Gratuit 55€ 250€ par an	bimensuel	' '
RAFEC (Relevés annuel frais encaissement carte) Gratuit Actualisation des données juridiques du compte (changement de mandataires, Kbis) Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable (par entité juridique) 250 € par an		
Actualisation des données juridiques du compte (changement de mandataires, Kbis) Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable (par entité juridique)(4) 55€ 250€ par an		
(changement de mandataires, Kbis) Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable (par entité juridique) ⁽⁴⁾ 250 € par an	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	Gratuit
administratif et comptable (par entité juridique) ⁽⁴⁾		55€
	Commission d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable (par entité juridique) (4)	250€ par an
Ketrait d'especes au guicnet dans un centre d'affaires Gratuit	Retrait d'espèces au guichet dans un centre d'affaires	Gratuit

⁽¹⁾ À concurrence du solde disponible sur le compte.

⁽²⁾ Jour de la remise au guichet selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi.

⁽³⁾ Délai pendant lequel la banque peut notifier au client son choix de ne prendre le chèque qu'à l'encaissement et différer ainsi la mise à disposition du montant du chèque tant que le délai d'encaissement n'est pas écoulé. (4) Prélevée une fois par an, elle rémunère les prestations aux fins d'actualisation réglementaire, administrative et informatique de votre dossier (situation juridique, fiscale et comptable).

Gestion des comptes et services

Versement d'espèces grands remettants (dépôts > 15000€/mois)	6 ‰ HT + TVA
Demande de mise à disposition de fonds au guichet d'un autre centre d'affaires en sa faveur ou en faveur d'un tiers	20,50€
Frais de recherche d'adresse inconnue liés à un pli non distribuable	11 €

Services bancaires de base

(Services bancaires définis aux articles D. 312–5 et D. 312–5–1 du Code Monétaire et Financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312–1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.)

Liste des 12 services offerts dans le cadre du droit au compte*:

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- un changement d'adresse par an
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- la domiciliation de virements bancaires
- la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires
- les paiements par prélèvement SEPA*, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé au guichet ou à distance
- des moyens de consultation à distance du solde du compte
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne
- deux formules de chèque de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- la réalisation des opérations de caisse

Gratuit

ZOOM SUR...

La commission «actualisation des données juridiques du compte»

La commission «actualisation des données juridiques du compte» est perçue lorsque la banque doit mettre à jour dans son système d'information, soit dans le cadre des obligations légales et réglementaires d'identification de la clientèle (articles L. 561-5 et suivants et R. 561-5 et suivants du Code Monétaire et Financier), soit à l'occasion d'une démarche spontanée du client, les données juridiques indispensables de son dossier client : changement de mandataire social, ajout d'un mandataire sur le compte ou extension de périmètre d'un mandat. La commission est perçue une fois par période de 15 jours, uniquement s'il y a eu un ou plusieurs événement(s) facturable(s) sur la période. La suppression de mandataires et la réduction de périmètre de mandat sont gratuites.

Voir glossaire page 44.



La sécurité renforcée pour vos opérations

Pour protéger les accès à la banque en ligne et les paiements sur Internet, le Crédit Coopératif propose à ses clients le dispositif de sécurité renforcée Sécur'Pass Pro. Utilisable à partir d'un smartphone, Sécur'Pass Pro est une solution gratuite, simple, fluide et rapide. Après l'avoir activée, vos authentifications se réalisent avec un code que vous avez choisi ou le facteur biométrique de votre mobile. Le Crédit Coopératif vous encourage à être acteur de la sécurité de vos données en gardant secrets vos identifiants personnels et codes confidentiels, en proscrivant les mots de passe trop simples et en étant vigilant sur les demandes reçues par mail. Le Crédit Coopératif ne vous demandera jamais de lui communiquer des données personnelles par mail.

BANQUE À DISTANCE

Le Crédit Coopératif vous offre tous les services de banque en ligne et de télétransmission dont vous avez besoin pour simplifier la gestion de vos flux.

Trois offres de banque à distance selon vos besoins.

- Coop@ccess Comptes pour accéder à vos comptes par Internet et réaliser des opérations simples.
- Coop@ccess Remises pour des besoins par Internet plus avancés.
- Coop@ccess Échanges pour accéder à vos comptes par télétransmission et bénéficier de services par Internet à la carte.

Coop@ccess Comptes

Une banque en ligne avec les services essentiels :

- la consultation de compte
- la réalisation et le suivi des opérations bancaires : saisie de virement unitaire (de compte à compte, SEPA*, permanent), suivi des effets de commerce et prélèvements reçus
- la gestion des droits pour chacun des collaborateurs
- le suivi de vos comptes-titres et achats/ventes d'OPC, d'actions ou d'obligations

Vous bénéficiez de solutions de sécurisation vous permettant de réaliser les opérations nécessitant une authentification forte et vous gardez la possibilité de vous authentifier par mot de passe pour la consultation de vos comptes ou la réalisation d'opérations simples.

Abonnement à Coop@ccess Comptes	16€ par mois
Abonnement à l'option Bourse	+ 5€ par mois
Abonnement à l'option cautions	+10€ par mois
Intervention sur l'abonnement Coop@ccess Comptes à la demande du client (import de destinataires, modification de plafonds de virement ou modification d'habilitations)	50€ HT + TVA
Réédition de codes d'accès à Coop@ccess via Coop@ccess	Gratuit
Réédition de codes d'accès à Coop@ccess en centre d'affaires	8,40€

^{*} Voir glossaire page 44.



Coop@ccess Remises

Coop@ccess Remises, une banque en ligne qui propose, en plus des essentiels de Coop@ccess Comptes, des services au quotidien plus étendus et à la carte : saisie de remises d'ordres de paiement, dépôt de remises d'ordres, signature des remises, téléchargement de relevés.

Abonnement à Coop@ccess Remises intégrant les services Coop@ccess Comptes, le suivi et la signature des remises d'ordres, la récupération des comptes-rendus de traitement des remises, des impayés et des relevés de modifications de coordonnées bancaires	36€ par mois
Abonnement à l'option Bourse	+5€ par mois
Abonnement à l'option cautions	+10€ par mois
Intervention sur l'abonnement Coop@ccess Remises à la demande du client (import de destinataires, modification de plafonds de virement ou modification d'habilitations)	50€ HT + TVA
Réédition de codes d'accès à Coop@ccess via Coop@ccess	Gratuit
Réédition de codes d'accès à Coop@ccess en centre d'affaires	8,40€
Services banque vers client/relevés	
Mise à disposition des relevés via la banque en ligne	Gratuit
Frais par écriture comptable restituée dans les relevés (relevés de compte, virements SEPA reçus et prélèvements SEPA CORE et B2B reçus) : • pour les relevés au format CFONB • pour les relevés au format XML/SWIFT	0,08€ par écriture 0,12€ par écriture

QUESTION?

RÉPONSE!

«Comment transmettre vos ordres de paiement?»

Le Crédit Coopératif propose plusieurs solutions.

- Coop@ccess Remises : pour saisir des ordres et/ou déposer des fichiers de façon sécurisée sur votre espace de banque en ligne.
- Coop@ccess Échanges:
 pour échanger des fichiers
 par télétransmission EBICS TS
 si vous êtes multibancarisé
 et/ou si vous effectuez de
 nombreuses opérations
 par mois.

«Comment suivre vos ordres de paiement?»

Le Crédit Coopératif propose plusieurs relevés.

- Des comptes-rendus et accusés de réception pour être informé des fichiers et ordres rejetés par le Crédit Coopératif.
- Un compte-rendu pour être informé de l'exécution des ordres de virement SEPA et de prélèvement SEPA et de l'envoi aux banques destinataires.

Coop@ccess Échanges

Une offre de communication bancaire multiprotocoles pour échanger des fichiers d'ordres de paiement et/ou des relevés par télétransmission avec les services de Coop@ccess Comptes intégrés par défaut et les services Coop@ccess Remises sur demande.

Abonnement à Coop@ccess Échanges dans le cadre	F = 0
du protocole EBICS	55€
Intervention sur l'abonnement Coop@ccess Échanges à la demande du client (import de destinataires, modification de plafonds de virement ou modification d'habilitations)	50€ HT + TVA
Réédition codes d'accès à Coop@ccess via Coop@ccess	Gratuit
Réédition codes d'accès à Coop@ccess en centre d'affaires	8,40€
EBICS (Electronic Banking Internet Communication)	ation Standard)
Modification de l'abonnement EBICS	50€ HT + TVA
SwiftNet FileAct	
Abonnement à Coop@ccess Échanges dans le cadre du protocole SwiftNet FileAct	180€ par mois
Mise en place de l'abonnement SwiftNet FileAct	500€ HT + TVA
Modification de l'abonnement SwiftNet FileAct	100€ HT + TVA
Services banque vers client / relevés	
Mise à disposition des relevés via la banque en ligne	Gratuit
Frais par écriture comptable restituée dans les relevés (relevés de compte, virements SEPA* reçus et prélèvements SEPA CORE et B2B reçus): • pour les relevés au format CFONB • pour les relevés au format XML/SWIFT	0,08€ par écriture 0,12€ par écriture
Services complémentaires de banque en ligne	
Option Bourse	5€ par mois
Option cautions	10€ par mois
Réédition codes d'accès à Coop@ccess via Coop@ccess	Gratuit
Réédition codes d'accès à Coop@ccess en centre d'affaires	8,40€

^{*} Voir glossaire page 44.

Opérations sur la banque en ligne ou par télétransmission

Frais par virement SEPA ordinaire	0,20€ par virement
Frais par virement SEPA jour	0,40€ par virement
Frais par virement SEPA spécial	0,40€ par virement
Frais par virement de trésorerie en euros (France et UE)	7€ par virement
Frais par virement tiers urgent en euros (France et UE)	7€ par virement
Émission d'un virement non SEPA en euros ou en devise	Cf. page 33 et suivantes
Émission d'un prélèvement SEPA	0,34€
Émission d'un prélèvement SEPA B2B	0,50€
Impayé prélèvement SEPA ou SEPA B2B émis (pour défaut de provision ou autres motifs)	12€
Frais par remise non confirmée par signature électronique	15€ par fax et par remise

SOL CAP PRO : solution de sécurisation de vos échanges sur Internet

Fourniture d'un lecteur CAP	8,25€ HT + TVA par lecteur
Fourniture d'une carte Sésame	8,25€ HT + TVA par an
Renouvellement lecteur CAP (lecteur obsolète, cassé ou perdu)	8,25€ HT + TVA par lecteur
Refabrication d'une carte Sésame	8,25€ HT + TVA
Réédition du code confidentiel de la carte Sésame	4,60€ HT + TVA

Sécur'Pass Pro

Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée	Gratuit
. ,	



Gérez votre risque commercial avec Turbo Suite Entreprise.com

Au-delà de la gestion du risque sur les paiements et encaissements,
SuiteEntreprise.com facilite la gestion du risque commercial de votre activité.
Vous pouvez bénéficier dans SuiteEntreprise.com d'indicateurs élaborés par un spécialiste du renseignement commercial, Ellisphere, pour vérifier la santé financière de vos clients et vos fournisseurs parmi les entreprises françaises.

Simplifier la gestion de vos comptes avec Suite Connect

Suite Connect, c'est:

- un espace dédié pour accéder à tous vos comptes depuis une seule interface;
- un suivi en temps réel de l'activité de tous vos comptes bancaires grâce à l'agrégation de comptes.



Turbo Suite Entreprise, logiciel de gestion des flux

logiciel de gestion des riux		
Mise en place de l'abonnement Sw	iftNet FileAct	
Frais de mise en place et de formation sur site ou à distance	Nous consulter	
Service après-vente (hors contrat d'assistance)	Nous consulter	
Abonnement à des services de bar	ique à distance	
<u>Turbo solution logicielle : Suite Entreprise</u>		
Abonnement* limité à 5 banques	40 € HT + TVA par mois	
Abonnement* avec un nombre de banques illimité	50€ HT + TVA par mois	
Abonnement à l'option Rapprochement de trésorerie	+25€ HT + TVA par mois	
Abonnement à l'option Gestion de trésorerie	+35€ HT + TVA par mois	
Abonnement à l'option Gestion des mandats	+25€ HT + TVA par mois	
Abonnement à l'option Mobilité +	+10€ HT + TVA par mois	
Turbo solution en ligne : SuiteEntreprise.com		
Abonnement*	40€ HT + TVA par mois	
Abonnement à l'option Banques supplémentaires	+10€ HT + TVA par mois	
Abonnement à l'option Mobilité +	+10€ HT + TVA par mois	
Abonnement à l'option Vérification des IBAN (SEPAmail DIAMOND)	+10€ HT + TVA par mois	
Demande de vérification d'IBAN (SEPAmail Diamond)	1€ par demande	
Forfait banque à distance incluant : Coop@ccess Échanges (connexion EBICS TS) + SuiteEntreprise.com + en délégation simple (3 signataires maximum) avec droits d'accès sur tous les comptes + option Mobilité + relevés	40€ HT + TVA par mois	
Turbo solution en ligne : Suite Connect		
Abonnement mensuel	9€ HT par mois	
Abonnement mensuel (si le client est titulaire d'une offre SuiteEntreprise.com)	–50 % (4,5€ HT par mois)	
Abonnement mensuel (si le client est titulaire d'une offre groupée de services)	-50 % (4,5€ HT par mois)	

10 € HT par mois

Abonnement à l'option Gestion du risque

commercial (Ellisphere)

^{*}Incluant un premier utilisateur Suite Entreprise Mobile.

Certification électronique

Certification électronique CertEurope	60€ HT + TVA par an et par certificat
Certification électronique CertEurope en accompagnement d'un abonnement au logiciel Turbo	100€HT + TVA pour 3 ans
Certificat 3SKey « SWIFT Secure Signature Key »	100€ HT + TVA pour 3 ans

Services SEPAmail⁽¹⁾

Demande de vérification d'IBAN

Ce service permet de vérifier la fiabilité des coordonnées bancaires transmises par un tiers (client ou fournisseur) en contrôlant que le compte indiqué existe et correspond bien au titulaire tel que connu par l'établissement teneur de compte. Les demandes de vérification sont envoyées aux banques adhérentes au service SEPAmail DIAMOND de SEPAmail.eu⁽¹⁾

Abonnement	20€ HT+TVA par mois
Demande de vérification d'IBAN	1€ par demande

Offre collect.online

Gestion et suivi des prélèvements, émission automatique des prélèvements, gestion des impayés, gestion des débiteurs, préparation des reçus fiscaux http://www.collect.online/ (service proposé en partenariat avec Xpollens)	Nous consulter
--	----------------

Services de banque à distance dédiés aux MJPM⁽²⁾

Coop Protexion, service pour la consultation des produits et services en ligne, l'émission d'ordres de paiement, la gestion des moyens de paiement	Gratuit
Tutelle@ccess, service pour la réalisation de vos demandes d'ouverture de compte, la gestion administrative bancaire en selfcare de vos personnes protégées	Gratuit

(1) SEPAmail est une solution gérée par la société SEPAmail.eu dont le but est de proposer une messagerie sécurisée en vue d'échanger des informations de manière sécurisée. SEPAmail.eu compte aujourd'hui 7 groupes bancaires partenaires : BNP Paribas, Groupe BPCE (Banque Populaire et Caisse d'Epargne), Crédit Agricole, Crédit Mutuel, CIC, La Banque Postale et Société Générale. Cela représente, en France, plus de 90 % des comptes de particuliers et d'entreprises. (2) Mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

ZOOM SUR...

Fiabilisez votre base d'IBAN pour vos paiements et vos encaissements

Pour limiter le rejet d'opérations et les risques de fraude liés au changement de coordonnées bancaires, de plus en plus d'entreprises mettent en place des procédures de contrôle des nouvelles coordonnées bancaires de leurs contreparties.

Avec le nouveau service SEPAmail DIAMOND, vous pouvez vérifier facilement auprès de sa banque que votre client ou votre fournisseur est bien le titulaire de l'IBAN français qui vous a été communiqué. Ainsi, vous limitez les frais d'impayé et les risques de fraude.

Coop Protexion et Tutelle@ccess

Une nouvelle offre de banque à distance dédiée aux organismes tutélaires pour la gestion de leurs personnes protégées avec deux solutions complémentaires : Coop Protexion et Tutelle@ccess. Une avancée dans la sécurisation de vos opérations en selfcare.

ZOOM SUR...

La carte Visa Platinum Business

Avec la carte Visa Platinum
Business, accédez à des services
très haut de gamme et des
privilèges exclusifs. Elle vous
donne accès gratuitement à une
équipe d'assistants dédiée pour
répondre à vos besoins
professionnels et vous
faire gagner du temps
(déplacements, réservation
d'hôtel, matériel de bureau,
proposition de restaurant...).

En réglant vos frais professionnels totalement ou partiellement, vous bénéficiez au quotidien et lors de vos déplacements de garanties d'assurance et d'assistance maximales.

Optez pour une carte à débit différé offrant des plafonds de paiement et de retrait supérieurs à ceux de la carte Visa Gold Business.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur notre site www.credit-cooperatif.coop ou contactez votre chargé d'affaires.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Le Crédit Coopératif vous propose les moyens de paiement dont vous avez besoin en France et à l'étranger.

Cartes

Cotisation prélevée à l'adhésion puis à chaque anniversaire de celle-ci

Cotisations cartes	
Cotisation carte de paiement Visa Business Start à autorisation systématique (débit immédiat)	55€ par an
Cotisation carte de paiement Visa Business : • à débit immédiat • à débit différé	55€ par an 55€ par an
Cotisation carte de paiement Visa Gold Business : • à débit immédiat • à débit différé	135€ par an 135€ par an
Cotisation carte de paiement Visa Platinum Business à débit différé	220€ par an
Cotisation carte de paiement Visa Business Electron(1)	45€ par an
Frais par retrait d'espèces au distributeur automatique de billets : • dans les DAB ⁽²⁾ Crédit Coopératif, Caisse d'Epargne et Banque Populaire en zone euro*	Gratuit
 dans les DAB⁽²⁾ hors Crédit Coopératif, Caisse d'Epargne et Banque Populaire en zone euro hors zone euro 	1€ par retrait (à partir du 5º retrait par mois) 4€ par retrait
Restitution de carte après capture dans un DAB ⁽²⁾	18,76€
Paiement par carte zone euro	Gratuit
Paiement par carte hors zone euro	2,90 % avec max. 6,50€
Modification de plafond carte bancaire en centre d'affaires	12€
Réédition de code confidentiel	8,50€
Frais d'opposition (blocage) de la carte par le porteur pour perte, vol ou usage frauduleux	Gratuit
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	40€
Refabrication de carte bancaire avant échéance (pour motifs carte perdue, puce bloquée, changement état civil, changement de visuel)	10€
Refabrication de carte bancaire en cas de dysfonctionnement et fraude	Gratuit
Demande du client d'envoi (en recommandé) de la carte	Tarifs postaux en vigueur

⁽¹⁾ Cette offre n'est plus commercialisée. (2) Distributeur automatique de billets.

^{*}Voir glossaire page 44.

Contrats commerçants (y compris acceptation des transactions sans contact)	
Fourniture du TPE dont TPE IP/ADSL	À partir de 16€ HT/mois
Commission sur transaction zone euro* et hors zone euro	Nous consulter
Frais sur contrats monétiques inactifs	20€ HT par an
Pour fluidifier le parcours de vos clients, nous mettons à votre disposition des options personnalisées.	Nous consulter
 Frais d'impayés sur carte bancaire carte zone euro carte internationale hors zone euro 	21,75€ 66€
HeoH Des solutions pour faciliter la collecte de dons via les bornes de dons, TPE	Nous consulter
ONEY Une solution de paiement fractionnée en 3x ou 4x	Nous consulter
Smile&Pay Un terminal de paiement mobile, connecté à votre smartphone ou tablette	Nous consulter
Vente à distance classique et Internet : solution de paiement électronique sécurisé pour les paiements carte bancaire issus de la vente à distance. PAYPLUG	
Offre 100% digitale pour vos encaissements en ligne Direct et Proche*	Nous consulter
Direct et Proche est une offre de services permettant de créer un site e-commerce, d'accroître votre visibilité sur Internet grâce à des solutions de web-marketing.	Nous consulter
 SP Plus Pour développer une activité de vente en ligne. Frais d'inscription Abonnement mensuel Frais à la transaction en sus des commissions carte bancaire 	180€ HT + TVA 24€ HT + TVA Nous consulter
Jepaieenligne Pour débuter dans la vente à distance sans site marchand. • Frais d'inscription • Abonnement mensuel • Frais à la transaction en sus des commissions carte bancaire Jepaieenligne Express	150€ HT + TVA 15€ HT + TVA Nous consulter
Pour envoyer un lien de naiement directement à votre	Nous consulter





Vos ventes sur Internet avec Jepaieenligne et SP Plus

Que vous souhaitiez offrir à vos membres la possibilité de verser leurs cotisations ou leurs dons en ligne ou que vous vous lanciez dans la vente à distance (par correspondance, par Internet ou en multicanal), le Crédit Coopératif vous propose des solutions d'encaissement en ligne qui vous accompagnent dans votre démarche.

Entièrement automatisées, ces solutions s'adaptent à vos besoins quel que soit votre niveau d'activité, et vous permettent d'affiner en toute autonomie votre gestion clients. Vos encaissements sont sécurisés, vous bénéficiez d'un outil de gestion de caisse performant et la vérification des paiements au crédit en compte sera simplifiée.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site: www.credit-cooperatif.coop ou contactez votre chargé d'affaires.

Nous consulter

Pour envoyer un lien de paiement directement à votre

client depuis votre smartphone ou votre tablette.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le paiement sans contact



Toutes les nouvelles cartes Visa Business et Visa Gold Business du Crédit Coopératif sont équipées de la fonctionnalité « sans contact ». Un service offert qui, si vos clients le souhaitent, leur donne l'occasion de régler leurs achats jusqu'à 50 euros sans avoir à composer systématiquement leur code confidentiel.

Il suffit de poser la carte bancaire sur le terminal sans contact pour procéder au règlement. Cette nouvelle fonctionnalité diminue le temps d'attente en caisse, réduit les manipulations de monnaie, et optimise votre gestion comptable. En termes de sécurité, le paiement sans contact est d'un niveau de sécurité similaire à celui d'un paiement classique.

Pour accepter le sanscontact, vous devez posséder un équipement compatible ainsi qu'un contrat d'acceptation de cartes sans contact avec votre banque.

Pour plus d'informations, prenez contact avec votre chargé d'affaires.

Virements

Frais d'émission d'un virement

rrais a emission a un virement	
• Frais par virement SEPA* ordinaire en centre d'affaires	4€ par virement
• Frais par virement de trésorerie en euros (France et UE) en centre d'affaires	15€ par virement
 Frais par virement SEPA tiers urgent en euros (France et UE) en centre d'affaires 	15€ par virement
 Frais par virement SEPA Instantané en centre d'affaires : montant opération compris entre 0 et 30 000 euros inclus montant opération supérieur à 30 000 et 	5€ par virement
jusqu'à 100 000 euros inclus	7€ par virement
 Frais par virement SEPA ordinaire via Coop@ccess 	0,20€ par virement
• Frais par virement SEPA jour via Coop@ccess	0,40€ par virement
• Frais par virement SEPA spécial via Coop@ccess	0,40€ par virement
 Frais par virement de trésorerie en euros (France et UE) via Coop@ccess 	7€ par virement
 Frais par virement tiers urgent en euros (France et UE) via Coop@ccess 	7€ par virement
 Frais par virement SEPA Instantané via Coop@ccess : montant opération compris entre 0 et 30 000 euros inclus montant opération supérieur à 30 000 et 	1€ par virement
jusqu'à 100 000 euros inclus	3€ par virement
 Frais par virement, non SEPA en euros ou en devise, occasionnel et permanent via Coop@ccess (virement international) 	Cf. page 33 et suivantes
Réception d'un virement	
Réception d'un virement SEPA	Gratuit
 Réception d'un virement SEPA Instantané (Instant Payment) 	Gratuit
Opérations et incidents sur virements	
 Révocation d'un virement avant son exécution dans les délais légaux de révocation 	Gratuit
• Virement – demande de rappel de fonds par ordre	19€
• Virement - demande de rappel de fonds par remise	Nous consulter
 Frais de mise en place d'un virement permanent en centre d'affaires 	5€
• Modification d'un virement permanent en centre d'affaires	3€

Modification d'un virement permanent via Coop@ccess

Gratuit

^{*} Voir glossaire page 44.

Prélèvements

Frais d'émission d'un prélèvement		
Émission d'un prélèvement SEPA télétransmis	0,34€	
Émission d'un prélèvement SEPA B2B télétransmis	0,50€	
Réception d'un prélèvement		
Réception d'un prélèvement SEPA	Gratuit	
Autres services		
Création d'un identifiant créancier SEPA	42€	
Gestion d'un créancier dans une liste blanche (autorisé à prélever)	5€ par opération	
Gestion d'un créancier dans une liste noire (non autorisé à prélever)	5€ par opération	
Gestion d'un mandat avec limitation de montant et/ou de périodicité	5€ par opération	
Frais de blocage de tout prélèvement SEPA	5€ par opération	
Opérations sur prélèvements		
Mise en place d'un consentement SEPA B2B	10€	
Modification ou révocation d'un consentement SEPA B2B	5€	
Opposition sur prélèvement SEPA avant son exécution (révocation d'une échéance de prélèvement)	Gratuit	
Contestation d'un prélèvement	Gratuit	
Révocation de mandat de prélèvement	5,10€	

Chèques

Fourniture et renouvellement de chéquier	Gratuit
Frais d'envoi de chéquier à domicile : • en envoi simple • en recommandé avec accusé de réception	3,50€ par chéquier 7,60€ par chéquier
Frais d'émission d'un chèque de banque	12€
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	13€ par chèque
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	26€ par chéquier
Opérations d'encaissement	
Télécollecte de chèques	Nous consulter

^{*} Délai pouvant aller jusqu'à 20 secondes au maximum en cas de difficulté exceptionnelle de traitement.



Le virement instantané ou Instant Payment

Disponible en France depuis fin 2018, le virement instantané permet d'effectuer un virement SEPA en moins de 10 secondes*, 24h/24 et 365 jours/an.

Vous pouvez recevoir des virements instantanés émis depuis les autres établissements bancaires proposant ce moyen de paiement. Il apparaît sur votre relevé de compte avec la mention « VR INST ».

La saisie unitaire d'un ordre de virement instantané est disponible via votre banque en ligne.

QUESTION?

RÉPONSE!

«Comment choisir l'offre groupée de services qui vous correspond le mieux?»

Le Crédit Coopératif vous propose des offres packagées utiles, adaptées à vos besoins, parce que les besoins bancaires ou financiers d'une association ou d'un CSE ne sont pas les mêmes que ceux d'une entreprise ou d'un autoentrepreneur.

Vous avez la possibilité de personnaliser votre offre groupée grâce à un éventail d'options que vous proposera votre chargé d'affaires.

C'est simple et en plus, vous bénéficiez d'une tarification avantageuse, calculée au plus juste!

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Le Crédit Coopératif propose des offres groupées de produits et de services couvrant l'essentiel des services bancaires adaptés aux besoins des associations et des entreprises de proximité. Ces offres simples et utiles comprennent un compte courant, un chéquier, l'accès à la banque en ligne pour réaliser les opérations courantes et effectuer des virements. À tout moment, il est possible de les compléter grâce à des options à tarif préférentiel.

Esprit Associations

7,30€ par mois
+4€ par mois +10€ par mois +16,50€ par mois +5,75€ par mois +17,30€ par mois +33€ par mois +3,75€ par mois +2,75€ par mois
0,18% en supplément

(1) Cette offre comprend le compte courant, les frais de tenue de compte, la fourniture et le renouvellement de chéquier, l'abonnement au service de banque à distance Coop@ccess Comptes, le service EPARFIX ou EPARPLUS et l'émission de virements SEPA ordinaires illimités par Coop@ccess Comptes.

(2) En milliers d'euros.

(3) Cette offre n'est plus commercialisée.

Esprit Associations+

Cotisation à une offre groupée de services ⁽¹⁾ : Esprit Associations+ est réservée aux associations dont le budget annuel est supérieur ou égal à 200 k€ ⁽²⁾ et inférieur ou égal à 500 k€ ⁽²⁾	16,50€ par mois
Vous pouvez compléter votre OGS par ajout des	
options suivantes :	
 Cotisation carte: 1 carte Visa Business ou 	
Visa Business Start	+4€ par mois
• Cotisation carte: 1 carte Visa Platinum Business	
à débit différé	+16,50€ par mois
Cotisation carte : 1 carte Visa Gold Business	
à débit immédiat ou débit différé	+10€ par mois
• Cotisation carte : 2 cartes Visa Business ou	
2 cartes Visa Business Start ou 2 cartes Visa	
Business Electron ⁽³⁾ . Possibilité de choisir 2 cartes différentes	. 5 750
• Cotisation carte : 2 cartes Visa Gold Business	+5,75€ par mois
à débit immédiat ou débit différé	1 17 20£ nor mais
• Cotisation carte : 2 cartes Visa Platinum Business	+ 17,30€ par mois
à débit différé	+ 33€ par mois
• Cotisation carte : 1 carte Visa Business Electron ⁽³⁾	+3,75€ par mois
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol	1 0,7 0 c pui mois
des moyens de paiement : Sécurival Associations	+2,75€ par mois
(prélèvement annuel)	,
Commission de mouvement	- 50%
de illostellielle	00 /0

Esprit CSE

Cotisation à une offre groupée de services ⁽⁴⁾ : Esprit CSE est réservée aux comités d'entreprise dont le budget annuel est inférieur à 500 k€ ⁽²⁾	9,15€ par mois
Vous pouvez compléter votre OGS par ajout des	
options suivantes :	
Cotisation carte: 1 carte Visa Business ou Visa	+4€ par mois
Business Start	
 Cotisation carte : 1 carte Visa Gold Business à débit immédiat ou débit différé 	+ 10 € par mois
• Cotisation carte : 1 carte Visa Platinum Business à débit différé	+16,50€ par mois
 Cotisation carte: 2 cartes Visa Business ou 2 cartes Visa Business Start ou 2 cartes Visa 	
Business Electron ⁽³⁾ . Possibilité de choisir 2 cartes différentes	+5,75€ par mois
 Cotisation carte : 2 cartes Visa Gold Business à débit immédiat ou débit différé 	+ 17,30€ par mois
Cotisation carte : 2 cartes Visa Platinum Business	+ 33€ par mois
à débit différé	+3,75€ par mois
• Cotisation carte : 1 carte Visa Business Electron(3)	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol	+2,75€ par mois
des moyens de paiement : Sécurival Associations (prélèvement annuel)	
	0,18%
Commission de mouvement	en supplément

(1) Cette offre comprend le compte courant, les frais de tenue de compte, la fourniture et le renouvellement de chéquier, l'abonnement au service de banque à distance Coop@ccess Comptes et l'émission de virements SEPA ordinaires illimités par Coop@ccess Comptes.

(2) En milliers d'euros.

(3) Cette offre n'est plus commercialisée.

(4) Cette offre comprend 1 ou 2 comptes courants, les frais de tenue de compte, la fourniture et le renouvellement de chéquier, l'abonnement au service de banque à distance Coop@access Comptes, le service EPARFIX ou EPARPLUS et l'émission de virements SEPA ordinaires illimités par Coop@ccess Comptes.

(5) Service réservé aux associations au budget annuel inférieur à 75 000 €.





L'e-@gence pour les petites et moyennes associations de proximité

L'e-@gence du Crédit Coopératif facilite les relations bancaires au quotidien avec des horaires d'ouverture élargis. Ouverte aux petites et moyennes associations de proximité⁽⁵⁾, elle dispose de chargés d'affaires dédiés et experts du secteur associatif. L'e-@gence propose tous les services bancaires utiles comme Esprit Associations et nos offres d'épargne engagée.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.credit-cooperatif.coop.

Esprit Syndicats

Cotisation à une offre groupée de services (OGS) ⁽¹⁾ : Esprit Syndicats est réservée aux syndicats dont le budget annuel est inférieur ou égal à 230 k€ ⁽²⁾	7,20€ par mois
Commission de mouvement	Inclus
Vous pouvez compléter votre OGS par ajout des options suivantes : • Cotisation carte : 1 carte Visa Business ou Visa Business Start • Cotisation carte : 1 carte Visa Gold Business	+4€ par mois
à débit immédiat ou débit différé Cotisation carte : 1 carte Visa Platinum Business à débit différé	+10€ par mois
 Cotisation carte : 2 cartes Visa Business ou 2 cartes Visa Business Start ou 2 cartes Visa Business Electron⁽³⁾. Possibilité de choisir 2 cartes différentes Cotisation carte : 2 cartes Visa Gold Business 	+16,50€ par mois +5,75€ par mois
à débit immédiat ou débit différé Cotisation carte : 2 cartes Visa Platinum à débit différé	+17,30€ par mois + 33€ par mois
 Cotisation carte : 1 carte Visa Business Electron⁽³⁾ Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Sécurival Pro (prélèvement annuel) 	+3,75€ par mois +2,75€ par mois

Objectif Entreprendre

Cotisation à une offre groupée de services ⁽⁴⁾ : Objectif Entreprendre – LES ESSENTIELS (réservée aux artisans, commerçants, professions libérales et TPE dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à $200 k \in (2)$)	30€ par mois
Commission de mouvement	Inclus
Cotisation à une offre groupée de services ⁽⁴⁾ : Objectif ENTREPRENDRE (réservée aux artisans, commerçants et TPE dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur ou égal à 200 k€ et inférieur ou égal à 1 500 k€ ⁽²⁾)	25€ par mois
Vous pouvez compléter votre OGS par ajout des options suivantes : • Cotisation carte : 1 carte Visa Business ou Visa Business Start • Cotisation carte : 1 carte Visa Gold Business à débit immédiat ou débit différé	+4€ par mois +10€ par mois
• Cotisation carte : 1 carte Visa Platinum Business à débit différé	+ 16,50€ par mois
 Cotisation carte: 2 cartes Visa Business ou 2 cartes Visa Business Start ou 2 cartes Visa Business Electron⁽³⁾. Possibilité de choisir 2 cartes différentes 	+5,75€ par mois
 Cotisation carte : 2 cartes Visa Gold Business à débit immédiat ou débit différé 	+17,30€ par mois
• Cotisation carte : 1 carte Visa Business Electron ⁽³⁾	+3,75€ par mois
 Cotisation carte : 2 cartes Visa Platinum Business à débit différé 	+ 33€ par mois
• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens	0.750
de paiement : Sécurival Pro (prélèvement annuel)	+2,75€ par mois
Commission de mouvement	- 20%

⁽¹⁾ Cette offre comprend le compte courant, les frais de tenue de compte, la fourniture et le renouvellement de chéquier, l'abonnement au service de banque à distance Coop@ccess Comptes, le service EPARFIX ou EPARPLUS et l'émission de virements SEPA ordinaires illimités par Coop@ccess Comptes.

⁽²⁾ En milliers d'euros.

⁽³⁾ Cette offre n'est plus commercialisée.

⁽⁴⁾ Cette offre comprend le compte courant, les frais de tenue de compte, la fourniture et le renouvellement de chéquier, l'abonnement au service de banque à distance Coop@ccess Comptes et l'émission de virements SEPA illimités par Coop@ccess Comptes.

Prolib

Cotisation à une offre groupée de services ⁽¹⁾ : PROLIB (réservée aux professions libérales n'ayant aucun salarié dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 200 $k \in \mathbb{Z}^2$)	30€ par mois
Commission de mouvement	Inclus
Cotisation carte : 1 carte Visa Business ou Visa Business Start	Inclus
Vous pouvez compléter votre OGS par ajout des options suivantes : • Cotisation carte : 1 carte Visa Gold Business à débit immédiat ou débit différé • Cotisation carte : 1 carte Visa Platinum Business à débit différé • Autorisation de découvert	+3,10€ par mois +16,50€ par mois +5€ par mois
 Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Sécurival Pro (prélèvement annuel) 	+2,75€ par mois

Auto Entrepreneurs

Cotisation à une offre groupée de services ⁽¹⁾ : AUTO ENTREPRENEURS (réservée aux autoentrepreneurs dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à $200 k \in \mathbb{Z}^2$)	9,50€ par mois
Vous pouvez compléter votre OGS par ajout	
des options suivantes : • Cotisation carte : 1 carte Visa Business ou	
Visa Business Start	+4€ par mois
 Cotisation carte : 1 carte Visa Gold Business à débit immédiat ou débit différé Cotisation carte : 1 carte Visa Platinum Business 	+10€ par mois
à débit différé	+16,50€ par mois
 Cotisation carte : 1 carte Visa Business Electron⁽³⁾ Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Sécurival Pro 	+3,75€ par mois
(prélèvement annuel)	+2,75€ par mois
Commission de mouvement	0,18 % en supplément





Ouverture d'un compte bancaire obligatoire pour les activités professionnelles des entrepreneurs individuels

Le Crédit Coopératif vous propose Objectif Entreprendre, Objectif Entreprendre – Les Essentiels, l'offre Prolib, Auto Entrepreneurs, des solutions complètes et simples, nécessaires à votre activité professionnelle.

Ces offres vous permettent d'avoir un compte courant, un chéquier, un abonnement à la banque en ligne, l'émission de virements SEPA unitaires et une réduction sur la commission de mouvement.

⁽¹⁾ Cette offre comprend le compte courant, les frais de tenue de compte, la fourniture et le renouvellement de chéquier, l'abonnement au service de banque à distance Coop@ccess Comptes et l'émission de virements SEPA ordinaires illimités par Coop@ccess Comptes.

(2) En milliers d'euros.

⁽³⁾ Cette offre n'est plus commercialisée.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

La gestion des comptes «irréguliers» entraîne des coûts supplémentaires que la banque répercute, selon le principe de l'équité, sur les clients concernés. Pour éviter les facturations liées à des irrégularités, consultez votre convention de compte, qui vous rappelle ses principes de fonctionnement. En cas de changement de situation ou de besoins de trésorerie exceptionnels, prenez rendez-vous avec votre chargé d'affaires, qui saura vous orienter vers la solution la plus adaptée.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La commission d'intervention

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Commission d'intervention

Commission sur opérations nécessitant une	10,50€
intervention (maximum 10 opérations/jour)	par intervention

Opérations particulières

Frais de recherche de document ou de chèque de moins d'un an (hors champ d'application de la Directive européenne des services de paiement)	15,60€
Frais de recherche de document ou de chèque de plus d'un an (hors champ d'application de la Directive européenne des services de paiement)	31,20€
Photocopie unitaire d'un document	0,83€ HT + TVA
Frais par saisie-attribution	110€
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10% du montant de la saisie avec un plafond fixé à 100 €
Traitement d'une réclamation	Gratuit
Communication de renseignements chiffrés (demande d'experts-comptables, de commissaires aux comptes)	130€ HT + TVA
Lettre aux commissaires aux comptes	70€ HT + TVA



Incidents de paiement

Chèque remis, revenu impayé	20€ (gratuit pour rejet avec motif sans provision)
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ⁽¹⁾ : • montant du chèque ≤ 50 € • montant du chèque > 50 €	19,50€ par rejet ⁽²⁾ 39,50€ par rejet ⁽²⁾
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ⁽³⁾ : • somme < 20€ • somme ≥ 20€	Frais identiques au montant du prélèvement rejeté 9,50€ par rejet ⁽²⁾
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé ⁽³⁾	Gratuit

(1) Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

(2) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention, facturée séparément.

(3) Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention, qui est prélevée séparément.

* Voir glossaire page 44.

QUESTION?

RÉPONSE!

« Comment contester un prélèvement abusif? »

Avec le prélèvement SEPA*, vos droits sont préservés et demeurent identiques à ceux du prélèvement national : vous bénéficiez du même régime juridique de protection, et notamment du droit de refuser un prélèvement SEPA, en faisant opposition dans les mêmes conditions qu'actuellement.

- Vous pouvez faire opposition
 à un prélèvement avant
 le débit sur votre compte.
- Vous pouvez contester un prélèvement autorisé dans un délai de 8 semaines à compter du débit sur votre compte, ainsi qu'un prélèvement non autorisé dans un délai de 13 mois. Ce remboursement ne vous exonère cependant pas de vos dettes éventuelles auprès de votre créancier.

Pour toute demande d'opposition ou de contestation, il vous suffit de contacter votre centre d'affaires.

Si vous souhaitez interrompre définitivement les prélèvements, vous devez révoquer l'autorisation ou le mandat auprès de votre créancier.

FINANCEMENTS (1)

Le crédit est l'un des principaux services proposés par la banque. Au Crédit Coopératif, les crédits amortissables aux entreprises, aux organismes d'intérêt général et aux particuliers représentent près de 60% de l'utilisation des ressources de la banque.

ATTENTION

Dans le cas où le taux du découvert ou du crédit établi serait constitué d'un indice autre que le taux bancaire de base, cet indice ne pourrait être inférieur à 0.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La mobilisation de créances professionnelles, pour vous aider dans la gestion de votre trésorerie

La mobilisation de créances (anciennement appelée « mobilisation Dailly») est une forme de crédit qui vous aide à reconstituer votre trésorerie ou de financer votre cycle d'exploitation, en contrepartie de la cession des créances que vous détenez sur des entreprises industrielles ou commerciales, ou sur des collectivités publiques dont vous êtes le fournisseur.

Votre chargé d'affaires vous proposera un financement au titre de cette mobilisation de créances et signera avec vous une convention-cadre dans laquelle seront définies les conditions de mobilisation, d'utilisation et de recouvrement des créances.

La cession ou le nantissement s'opèrent par la remise à l'établissement de crédit d'un bordereau reprenant les caractéristiques des créances cédées.

Crédits court terme

Frais forfaitaire d'étude annuelle de la relation Nous consulter
--

Découvert

Découvert autorisé : • intérêts débiteurs • intérêts débiteurs en cas de dépassement du découvert préalablement accordé • commission de non-utilisation trimestrielle ou annuelle	Nous consulter dans la limite du taux d'usure Nous consulter
Découvert non autorisé	Nous consulter
Commission de plus fort découvert* (calculée en % sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois)	0,18%
Commission d'engagement (trimestrielle ou semestrielle)	Nous consulter
Envoi d'échelle d'intérêts (calcul d'intérêts détaillés par compte)	18,60€

Le ticket d'agios* restitue le taux journalier appliqué et le taux effectif global calculé sur la base de l'année civile 365 ou 366 jours.

Escompte

Intérêts d'escompte	Nous consulter
Escompte de papier commercial	Nous consulter
Délai de paiement de LCR ⁽²⁾ -BOR ⁽²⁾	J=1 calendaire
Délai pour LCR-BOR remis à l'encaissement	J+4 calendaire
Traitement de remise d'effets sur papier à l'encaissement ou à l'escompte	10€
Commission d'engagement (trimestrielle ou semestrielle)	Nous consulter
Commission de manipulation par LCR ou BOR papier	5€
Traitement de remise d'effets télétransmis à l'encaissement ou à l'escompte	4,80€
Commission de manipulation par LCR ou BOR télétransmis	0,50€

⁽¹⁾ Après étude de votre dossier par le Crédit Coopératif et sous réserve de son acceptation. (2) LCR : lettre de change relevé - BOR : billet à ordre.

^{*} Voir glossaire page 44.

Escompte (suite)

Commission d'incident	
Rejet de LCR ⁽¹⁾ -BOR ⁽¹⁾ domiciliés, effet d'impayé	
(veille de l'échéance), réclamation d'effet	17€
(jour de réclamation), prorogation d'effet,	
modification d'effet	
•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••	

Mobilisation de créances professionnelles (Dailly)

Intérêts d'escompte Dailly	Nous consulter
Forfait gestion de cession de créances	Nous consulter
Commission d'autorisation	0,12% par mois du montant de la ligne autorisée
Commission de notification	Gratuit
Prorogation de créance	17€
Facturation des frais d'impayés Dailly	17€
Mainlevée partielle ou totale de notification, ou toute autre opération sur créance	17€
Mobilisation de créances nées à l'étranger (MCNE)	Nous consulter

Gestion du poste clients

Affacturage (BPCE Factor)	Nous consulter
Assurance crédit (COFACE)	Nous consulter

Cautions et engagements par signature

Cautions de retenue de garantie sur marché de travaux.	
• Taux	Nous consulter avec un minimum de perception par caution de 12€ par trimestre
 Établissement de l'acte de caution : par le siège via Coop@ccess 	40 € 25 €
Cautions de restitution d'acompte, bonne fin, garantie de paiement de sous-traitant.	
• Taux	Nous consulter avec un minimum de perception par caution de 12€
• Établissement de l'acte de caution	par trimestre 80€



L'affacturage (ou factoring) pour financer son poste clients

L'affacturage ou «factoring» est un mode de financement du poste clients. Cette méthode consiste, pour une entreprise, à céder les créances qu'elle possède sur ses clients à un organisme financier spécialisé, le « factor » ou affactureur. Ainsi, en revendant ses créances à cet organisme, l'entreprise récupère immédiatement de la trésorerie, grâce au règlement partiel du montant des factures cédées. Cet organisme se charge ensuite d'en assurer le recouvrement. Vous sécurisez ainsi votre poste clients.

Au Crédit Coopératif, nous vous proposons la solution BPCE Factor.

Pour plus d'informations, contactez votre chargé d'affaires.

QUESTION?

RÉPONSE!

«Qu'est-ce qu'une caution donnée?»

Le cautionnement bancaire est un type d'engagement par signature par lequel la banque s'engage à satisfaire aux obligations contractées auprès de tiers par ses clients, au cas où ces derniers n'y satisferaient pas eux-mêmes. Dans ce cas, la banque prête simplement sa signature comme garantie. Cette pratique est réglementée par le Code Monétaire et Financier. Il existe différentes cautions bancaires, comme les cautions de marché pour les besoins des professionnels du bâtiment, de l'industrie et des travaux publics (intégrant les cautions de bonne fin, les cautions de retenue de garantie ou les restitutions d'acompte...) ou les cautions fournisseurs (pour protéger les fournisseurs contre le risque de non-paiement) ou les cautions professionnelles pour les structures recevant des fonds publics. Le Crédit Coopératif propose ainsi une offre complète et évolutive de cautions et de garanties financières au service de ses clients.

Plus d'informations, contactez votre chargé d'affaires.

Cautions et engagements par signature (suite)

Autres types de cautions (fiscales, avances, loyers...)

TauxÉtablissement de l'acte de caution	Nous consulter avec un minimum de perception par caution de 12€ par trimestre Minimum de 120€
Copie certifiée conforme	Montant de création de l'acte original avec un minimum de 40€
Frais d'opposition sur cautions	
 Frais d'instruction du dossier Courrier supplémentaire Prolongation de la garantie 	150€ 50€ 70€
Caution sur prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations	Nous consulter

Financement des investissements

Crédits à moyen et long termes à partir de 3 ans à taux fixe, à taux variable et à taux révisable	Nous consulter
Crédits confirmés	Nous consulter
Nos prêts bénéficient le plus souvent de mécanismes de garantie: • fonds mutuel de garantie • souscription au capital des partenaires intervenant en garantie	Nous consulter
Crédit-bail mobilier	Nous consulter
Crédit-bail immobilier	Nous consulter
Lease Back	Nous consulter
Location longue durée (BPCE Car Lease)	Nous consulter



Frais de gestion des opérations de crédit

Frais d'étude et de réalisation	Nous consulter
Frais de modification d'un contrat	1 % avec minimum 1500€
Avenant au contrat (réaménagement d'échéancier, substitution de garantie, transfert d'encours, modification de taux) hors refacturation des frais réels	1 % avec minimum de 1500€
Avenant au contrat pour modification de la date de prélèvement	30€
Frais de montage de dossier en dépassement	Nous consulter
Réédition de tableau d'amortissement	20€
Changement de domiciliation du crédit (gratuit si domiciliation au Crédit Coopératif)	30€
Frais de réémission de tous types (échéances, chèques)	25€
Frais de délivrance de décompte pour remboursement anticipé	125€
Indemnité de remboursement anticipé	Dispositions contractuelles
Frais de traitement du remboursement anticipé	120€
Attestations de toute nature (remboursement, prêt soldé)	20€
Établissement de procuration	120€

Cautions et garanties reçues

Gage d'espèces	185€
Frais de prise de gage sur véhicule(s)	125€ avec plafond à 375€ si plus de 3 véhicules
Nantissement de compte-titre financier	185€
Nantissement d'assurance-vie, de bon de caisse, de bon de capitalisation et de compte à terme	410€
Nantissement de part de SARL, SCI, SNC (par acte)	410€
Hypothèque aérienne ou fluviale	410€
Hypothèque maritime	Frais fixes de 410€ + frais réels de 0,50%
Nantissement de fonds de commerce	350€
Gage de matériel et outillage, et gage sans dépossession	330€
Mainlevée de garantie notariée	175€
Mainlevée de garantie	350€
Mainlevée de gage (espèces/instruments financiers)	150€
Mainlevée de gage de véhicules (le mois suivant la fin du financement)	50€ avec plafond à 150€ si plus de 3 véhicules



La traçabilité : un engagement fort et innovant du Crédit Coopératif

Le Crédit Coopératif a créé des produits bancaires grâce auxquels vous choisissez le domaine dans lequel vous souhaitez que la banque utilise votre argent : le Livret Agir Fondations ou encore le Livret rev3 (énergies renouvelables, efficacité énergétique, nouveaux modèles de production, d'échange et de consommation dans les Hauts-de-France) et le Livret Coopération pour ma région, pour soutenir les projets d'acteurs de l'économie sociale et solidaire dans la région de votre choix.

Notre établissement poursuit sa démarche en proposant le Compte à terme Choisir Vert. Il vous permettra de diversifier vos placements en toute sécurité et de contribuer au financement de projets de transition (mobilité, rénovation énergétique...).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site www.credit-cooperatif.coop ou contactez votre chargé d'affaires.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Le Crédit Coopératif propose une large gamme de produits d'épargne et de placements financiers, dont certains vous permettent de participer directement au financement de l'économie sociale et solidaire. Consultez votre chargé d'affaires pour choisir le produit le plus adapté à votre projet.

Épargne bancaire

Épargne tracée	
Livret Agir Fondations Livret CODEVair Livret rev3 Livret Coopération pour ma région	Nous consulter pour le détail des taux
Épargne réglementée	
Livret A Associations Livret A HLM	Nous consulter pour le détail des taux
Épargne classique	
Livret Associations Livret Solidaire Associations Livret HLM Livret CSE – Syndicats Livret Institutionnel ⁽¹⁾ Livret Coopératives ⁽¹⁾	Nous consulter pour le détail des taux
EPARFIX (permet de programmer les virements et d'épargner automatiquement)	7,20€ par an
EPARPLUS (permet de mettre en place des virements automatiques d'un compte possédant des excédents de trésorerie)	7,20€ par an

Placements financiers

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient pour le client de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que le Crédit Coopératif fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération du Crédit Coopératif perçue à ce titre.

Bon de caisse, compte à terme (CAT), certificat de dépôt négociable (CDN), titre de créance négociable (TCN), contrat de capitalisation, société civile de placement immobilier (SCPI).	Nous consulter
Compte-titres ordinaire	
Ouverture de compte-titres	Gratuit
Clôture de compte-titres	Gratuit
Relevé de portefeuille périodique	Gratuit
Opérations de Bourse	
Commissions de Bourse pour achat et vente de titres en centre d'affaires	1% (minimum 12€)
Commissions de Bourse pour achat et vente de titres via Coop@ccess option Bourse	0,750% (minimum 7€)
Achat ou vente d'obligations françaises en centre d'affaires	0,718% (minimum 12€)
Achat ou vente d'obligations françaises via Coop@ccess option Bourse	0,478% du montant de l'opération (minimum 7€)
Opérations sur Bourses étrangères	Variable selon les places. Montant minimum de perception de 12€
Annulation et modification d'ordre de Bourse, ordre non exécuté	Gratuit



Le conseil non indépendant

Le Crédit Coopératif, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car il travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE.

À ce titre, le Crédit
Coopératif peut bénéficier
de rétrocessions de la part
de producteurs ou
d'émetteurs d'instruments
financiers distribués par
son intermédiaire.
Le Crédit Coopératif peut
bénéficier des avantages
non monétaires suivants :
la formation des conseillers,
la fourniture d'informations
relatives aux instruments
financiers, la participation
à une conférence, la mise
à disposition d'outils, etc.
Ces avantages ont
pour objectif, notamment,
d'améliorer la qualité
du service fourni au client.



Ingénierie sociale

L'ingénierie sociale regroupe, entre autres, les dispositifs collectifs d'épargne salariale et de retraite, comme le planépargne entreprise (PEE*) ou le planépargne retraite (PER*), et l'indemnité fin de carrière (IFC*).

Ces pratiques sociales, qui peuvent être mises en place au sein de votre entreprise, favorisent le développement d'une véritable politique sociale. Elles répondent également à une gestion anticipée de la trésorerie de votre structure.

Au Crédit Coopératif, nous proposons toutes ces solutions. Fidèles à notre spécificité, elles offrent une approche en investissement socialement responsable (ISR*).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site www.credit-cooperatif.coop ou contactez votre chargé d'affaires.

Placements financiers (suite)

Opérations sur titres	
Amortissement-remboursement, encaissement de coupons	Gratuit
Souscription d'OPC* du Groupe Crédit Coopératif	Nous consulter
Souscription et rachat de SICAV* et de FCP* externes hors Groupe Crédit Coopératif	15,30€
OPC Ecofi Investissements	
Droits d'entrée	De 0% à 5%
Frais sur encours (par an)	De 0% à 2,99%
Rétrocession au Groupe Crédit Coopératif	De 0% à 50%
Frais de tenue de compte-titres à terme échu (tous comptes)	
Commission fixe par ligne	Gratuit
Droits de garde* dégressifs selon les montants au 31 décembre (1): • pour les valeurs mobilières émises ou promues par le Groupe Crédit Coopératif • pour toutes les autres valeurs mobilières, dégressifs par tranche: ≤ 50 000 € > 50 000 € et ≤ 100 000 € > 100 000 € et ≤ 150 000 € > 150 000 €	Gratuit 0,20% HT + TVA 0,17% HT + TVA 0,15% HT + TVA 0,10% HT + TVA
Minimum de perception	28,75€ HT + TVA

Exemple : pour un portefeuille de 75000€, les droits de garde se calculent de la manière suivante : 50000 x 0,20% + 25000 x 0,17% = 142,50€ HT

⁽¹⁾ Taux calculés sur l'évaluation boursière des titres au 31 décembre de l'année précédente (sauf valeurs mobilières émises ou promues par le Groupe Crédit Coopératif).

SOCIÉTARIAT

Les clients du Crédit Coopératif ont vocation à en devenir les sociétaires.

En détenant des parts sociales, ils acquièrent la double qualité de client et d'apporteur de capital.

Parts sociales

Part sociale 15,2	
Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales	Gratuit



 Épargne salariale et de retraite : participation, intéressement, plan d'épargne entreprise (PEE*), plan d'épargne retraite (PER*) Indemnités de fin de carrière (IFC*) et indemnités de licenciement 	Nous consulter
Ingénierie financière • Capital-développement • Transmission d'entreprise • Gestion active de dette • Couverture risque de taux, de change	Nous consulter
Titres services : titre restaurant	Nous consulter



Part sociale

La part sociale d'une banque coopérative est un titre représentatif d'une quote-part du capital social de la banque dont la valeur est fixe.

Les parts sociales du Crédit Coopératif sont réservées aux personnes physiques, morales et entrepreneurs individuels clients de notre établissement. Elles donnent la qualité de sociétaire, un droit de vote aux assemblées générales pouvant donner lieu au versement d'un intérêt.

L'offre Parts sociales fait l'objet d'un prospectus visé par l'AMF, disponible sans frais auprès des centres d'affaires et sur les sites Internet www.amf-france.org et www.credit-cooperatif.coop.

Pour en savoir plus sur le sociétariat du Crédit Coopératif, rendez-vous sur le site www.credit-cooperatif.coop.

Voir glossaire page 44.

ZOOM

L'assurance-crédit, une solution incontournable pour protéger les créances commerciales de votre structure

1/4 des défaillances des entreprises et des associations ayant une activité marchande est causé par des impayés de fournisseurs. Sécuriser votre poste clients et opter pour une assurance-crédit est donc indispensable pour votre développement et bénéficier de multiples avantages :

- l'accès à une base de données sur vos prospects, clients ou fournisseurs en France et à l'international;
- une couverture sur vos risques d'impayés;
- l'amélioration de votre capacité de mobilisation de vos créances commerciales France et export par la banque.

Pour ce faire, le Crédit Coopératif vous propose de bénéficier de son partenariat avec la COFACE (et CEMECA pour les industriels).

Pour plus d'informations, www.coface.fr et www.cemeca.com

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Le Crédit Coopératif accompagne les associations et les entreprises dans leurs besoins au quotidien. En plus des produits et services bancaires usuels, il propose également une offre d'assurances spécifiques pour couvrir les risques auxquels elles sont exposées : sécurisation du poste clients, assurance des personnes clés, assurance des moyens de paiement en cas de perte ou de vol...

Assurance Sécurival Pro et Associations

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement :

- transport de fonds
- vol d'espèces
- utilisation frauduleuse et frais de mise en opposition des moyens de paiement garantis
- perte ou vol des clés de locaux

36 € par an

Assurance homme clé

Assurance décès invalidité à capital défini souscrite sur la tête d'une ou plusieurs personnes clés de l'entreprise Les cotisations varient selon le montant du capital et l'âge de l'homme clé

Assurance emprunteur

Assurance emprunteur⁽¹⁾ Nous consulter

(1) Contrat assuré par MUTLOG, entreprise soumise au Livre II du Code de la Mutualité. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

SERVICES INTERNATIONAUX

Le Crédit Coopératif accompagne les entreprises et les associations dans leurs activités à l'international pour gérer les flux, conquérir de nouveaux marchés ou financer ces activités.

Opérations à destination de l'étranger

Virements émis vers l'étranger	Hors zone SEPA (1), date de valeur = veille de règlement
Frais d'émission de virements non SEPA en euros ou en devises (virements étrangers y compris zone Espace économique européen en devises) : • virement occasionnel en centre d'affaires : - commission de transfert (cumulable par tranche) incluant les frais de Swift	0,10 % avec un minimum de 23€, maximum 150€
 dégressivité de la commission de transfert : ≤ 80 000 € > 80 000 € > 150 000 € virement télétransmis ou via Coop@ccess commission de transfert (cumulable par tranche) 	0,10 % avec un minimum de 23€ 0,05 % 0,025 %
 commission de transfert (cumulable par tranche) incluant les frais de Swift dégressivité de la commission de transfert : 	0,10 % avec un minimum de 20 €
≤ 80 000€ > 80 000 et ≤ 150 000€	0,10 % avec un minimum de 20€ 0,05 %
> 150 000€ • commission de change en sus, le cas échéant	0,025 % (cf. rubrique commission de change ci-après)
Frais d'émission de virements non SEPA en devises locales non cotées (virements étrangers y compris zone Espace économique européen en devises locales non cotées)	
 commission de transfert incluant les frais de Swift 	0,10 % avec un minimum de 27€, maximum 150€
– dégressivité de la commission de transfert : ≤ 80 000€	0,10 % avec un minimum
	de 27€, maximum 150€
> 80 000 et ≤ 150 000€ > 150 000€	0,05 % 0,025 %

(1) Le SEPA est l'espace unique de paiement en euros commun à l'ensemble des pays européens. Pour les virements et prélèvements, il comprend : - les 28 pays de l'Union européenne : Allemagne*, Autriche*, Belgique*, Bulgarie, Croatie, Espagne*, Danemark, Estonie*, Finlande*, France*, Grèce*, Hongrie, Irlande*, Italie*, Lettonie*, Lituanie*, Luxembourg*, Pays-Bas*, Pologne, Portugal*, République de Chypre*, République de Malte*, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie*, Slovénie*, Suède. Par extension, cela comprend Gibraltar, les îles Canaries, Ceuta, Melilla, les îles Åland, la Guadeloupe (y compris Saint-Barthélemy), la Martinique, la Guyane française, La Réunion, Mayotte et Saint-Pierre-et -Miquelon.

Sont exclus de la zone SEPA : la Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna, la Polynésie française, le Monténégro, le Kosovo, l'Andorre et le Vatican.

⁻ la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein

⁻ la Suisse, Saint Marin et Monaco.

^{*}Zone euro: 19 pays ayant pour monnaie nationale l'euro.

Autres commissions liées aux virements : • Frais du correspondant garantis si tous frais à charge du bénéficiaire (FULLBEN)	15€
 Frais du correspondant garantis si tous frais à charge du donneur d'ordre (OUR) 	USD et EURO 15€ Autres devises : facturation des frais réels avec un minimum de 15€
 Frais d'intervention (de réémission de fonds, d'avis de sort, de retour de fonds) Copie d'un acquit Swift, envoi d'un courrier de confirmation 	30 € + frais éventuels de la banque destinataire du virement 10 €
Remise de chèques	
Commission de paiement incluant les frais de Swift	0,10% avec un minimum de

Opérations en provenance de l'étranger

Réception de virements en provenance de l'étranger

• Frais de prorogation ou frais d'impayé

- Réception de virements hors de l'Espace économique européen :
- réception d'un virement non SEPA en euros ou en devise sans change incluant les frais de Swift
- réception d'un virement non SEPA en devise avec change incluant les frais de Swift
- commission de change en sus pour virement en devise avec change

23 €
date de valeur = jour de règlement
+ 1 jour ouvré
23 €
date de valeur = jour de règlement
+ 2 jours ouvrés
cf. rubrique commission
de change p. 39

31 € et un maximum de 200 €

30 €

Encaissements

- Chèques export
- commission d'encaissement :
- crédit sauf bonne fin

(date de valeur = J+7 du lendemain de la remise)

après encaissement

(date de valeur = J+1 de la valeur du correspondant)

- Frais d'impayé pour défaut de provision ou autres motifs (en sus de ceux du correspondant)
- Demande de sort

0,10% avec min. 50€ et max. 100€ 0,10% avec min. 15€ et max. 80€

30 €

30 €

Activités liées au trade : import

Crédit documentaire import

- Abonnement Portail Trade
- Commission d'ouverture

Cette commission est perçue de la date d'ouverture jusqu'à la date de validité et pour toute prolongation et/ou changement de montant par trimestre indivisible. Pour les crédits documentaires dont le montant est libellé « circa » ou « environ », la commission de risque sera perçue sur le montant indiqué majoré du pourcentage limite de dépassement autorisé pour la période d'ouverture.

- Frais de dossier et Swift
- Modification pour prolongation et/ou augmentation montant
- Modification hors prolongation et/ou montant
- Levée de documents et règlement
- Commission d'acceptation ou de paiement différé

Cette commission est perçue au-delà de la période couverte par la commission d'ouverture et jusqu'à l'échéance finale.

- Commission pour documents irréguliers
- Frais de Swift (par message)
- Frais de bon de cession
- Envoi express
- Frais de dossier complexe

Gratuit
0,25 % par trimestre
indivisible avec un
minimum de 135€

30 € 0,25 % par trimestre indivisible avec un minimum de 135€ 105€

0,15 % avec un minimum de 135€

0,15 % par mois indivisible avec un minimum de 135€

120€ 7€ HT + TVA 70€ 30€ HT + TVA 80€

Lettre de crédit stand-by import

- Commission d'engagement
- Modification pour prolongation et/ou augmentation montant
- Modification hors prolongation et/ou montant
- Levée de documents
- Frais de port express
- Majoration pour frais de Swift
- Frais de dossier
- Frais de dossier complexe
- Frais supplémentaires acte urgent (majoration)

0,25 % par trimestre indivisible avec un minimum 135€
0,25 % par trimestre indivisible avec un minimum 135€
105€
0,15 % avec un minimum de 135€
30€ HT + TVA
7€ HT + TVA
30€
80€
50€

ZOOM

Le crédit documentaire (CREDOC)

Le crédit documentaire vous permet de sécuriser vos transactions internationales. Il est régi par les Règles et Usances de la Chambre de commerce internationale (RUU 600 de la CCI).

C'est un engagement de paiement irrévocable, mais conditionnel, donné par la banque de l'acheteur en faveur du vendeur, de payer contre remise de documents. Le paiement est subordonné à la présentation de documents conformes aux termes et conditions du crédit documentaire.

Le vendeur est assuré d'être payé s'il présente les documents requis et si les termes et conditions sont respectés.

L'acheteur est rassuré, le paiement étant effectué seulement si les documents requis présentés sont conformes et si les termes et conditions sont respectés.

Le Crédit Coopératif vous accompagne dans toutes vos opérations internationales.

Pour plus d'informations, contactez votre chargé d'affaires.

Remise documentaire import

- Commission d'acceptation
- Commission d'encaissement
- Frais d'impavés
- Commission de modification
- Frais de bon de cession
- Majoration pour frais de Swift
- Frais de courrier express (Europe)(1)
- Frais de courrier express (international)

Remise d'effets import

- Commission d'acceptation
- Commission d'encaissement
- Frais d'impayés
- Commission de modification
- Frais de courrier express (Europe)(1)
- Frais de courrier express (international)
- Frais de Swift

Aval de traite fournisseur

- Commission de clôture
- Commission d'aval

35€

0,20 % avec un minimum de 65€ et un maximum de 360€

30€

30€

70€

7 € HT +TVA

30 € HT +TVA

50 € HT + TVA

30€

0,10 % avec un minimum de 35€ et un maximum de 170€

30€

30€

30 € HT + TVA

50€ HT + TVA

7 € HT + TVA

50€

1,50% par an avec un minimum de 3 mois et 40 €

Activités liées au trade : export

Crédit documentaire export (ces commissions s'entendent hors frais éventuels du correspondant)

- Forfait crédit documentaire ≤ 100 000 €⁽²⁾ :
 - crédit documentaire notifié ≤ 100 000€
 - crédit documentaire confirmé < 50 000€
 - crédit documentaire confirmé de 50 000 à 100 000€
 - modification supplémentaire
 - utilisation supplémentaire
- Crédit documentaire > 100 000€:

Commission de notification

- ≤ 1500 k€
- > 1500 k€
- minimum
- commission de modification
- commission de levée de documents

320 € HT+TVA 370 € HT+TVA

500 € HT+TVA

60 € HT+TVA

100 € HT+TVA

1 %0

0,5 %

100 € HT+TVA

110 € HT+TVA

1,5 % avec un minimum de 135 € HT+TVA

⁽¹⁾ Espace économique européen.

⁽²⁾ Le forfait comprend : notification/confirmation + 1 modification + 1 utilisation + frais annexes (hors commission de transfert de crédit).

- commission d'encaissement «LC notifiée»

- frais d'intervention à la demande

- commission de transfert

- commission de paiement sur transfert

- commission de confirmation

- commission d'acceptation ou de paiement différé

• Frais divers liés au crédit documentaire

- frais de transmission - forfait par dossier

- frais de port simple

- frais de courrier express

- frais de Swift

 frais de prévérification des documents (prérequis : demande expresse du bénéficiaire, intégralité des documents requis au titre du crédit, documents parfaitement lisibles) 1 ‰ avec un minimum
de 70 € HT+TVA
95 € HT+TVA
1,25 ‰ avec un minimum
de 120 € HT+TVA
0,625 ‰ avec un minimum
de 110 € HT+TVA
Nous consulter
Nous consulter

20 € HT + TVA 20 € HT + TVA 60 € HT + TVA 35 € HT + TVA 200 € HT + TVA

Lettre de crédit stand-by export

Commission de notification

≤ 1500 k€

> 1500 k€

Minimum

• Commission de modification

• Commission d'encaissement (mise en jeu)

1 ‰ 0,5 ‰ 100€ HT + TVA 110€ HT + TVA 1 ‰ avec un minimum

de 70 € HT + TVA

Remise documentaire export

• Commission d'encaissement après encaissement (date de valeur⁽¹⁾ = J+1 de la valeur du correspondant ; si change = J+3 de la valeur du correspondant)

Commission d'acceptation

• Commission d'aval

• Commission de clôture

• Frais de relance

Commission de modification

• Frais de courrier express (Europe)(2)

• Frais de courrier express (international)

• Frais de Swift

Autres interventions (document franco de paiement)

0,20 % avec un minimum de 65€ et un maximum de 360€

30€

1,50% par an avec un minimum de 3 mois et 40€

30€

30€

30€

30 € HT + TVA

50 € HT + TVA

7€ HT + TVA

30€



(1) La date de valeur est la date à laquelle une opération est prise en compte par la banque pour le calcul des intérêts créditeurs et débiteurs.

(2) Espace économique européen.

Effets simples d'export

- Commission d'acceptation
- Commission d'encaissement après encaissement (date de valeur = J+1 de la valeur du correspondant ; si change = J+3 de la valeur du correspondant)
- Commission d'aval
- Frais de prorogation/demande de sort
- Frais d'impayés pour défaut de provision ou autres motifs (en sus de ceux du correspondant)
- Frais de courrier express (Europe)*
- Frais de courrier express (international)
- Frais de Swift

30€

0,10 % avec un minimum de 35 € et un maximum de 170 €

1,50 % par an avec un minimum de 3 mois et 40€

30€

0,05 % avec un minimum de 30€

30 € HT + TVA

50 € HT + TVA

7 € HT + TVA

Mobilisation de créances nées à l'étranger (MCNE)

- Commission forfaitaire par remise
- Commission de manipulation
- Commission de confirmation

Nous consulter

Nous consulter

Nous consulter

Cautions/garanties

- Frais d'acte standard
- Frais d'acte spécifique
- Commission d'engagement
- Frais de modification
- Frais de mainlevée
- Frais de relance de mainlevée
- Frais d'intervention d'urgence
- Frais de mise en jeu
- Frais d'étude projet en cas de non-émission
- Commission notification sur garantie reçue
- Frais du correspondant en sus en cas d'obligation de garantie locale
- Frais de courrier express (Europe)*
- Frais de courrier express (international)

0,05 % avec un minimum de 200€

De 250€ à 350€ selon le cas Étude personnalisée

105€

80€

30€

150€

150€

200€

0,10 % avec un minimum de 135€

Nous consulter

30 € HT + TVA

50 € HT + TVA

^{*} Espace économique européen.

Trésorerie et change

Dépôts en devises	
• Dépôts en devises	Gratuit
Avance en devises	
 Taux de l'avance Frais de mise en place Frais de remboursement anticipé 	Nous consulter 105 € 85 €
Opérations de change	
 Couverture de change à terme : frais de dossier frais de levée anticipée frais de prorogation Commission de change en sus 	105 € Gratuit Gratuit cf. rubrique commission de change ci-dessous
 Option de change : frais de dossier 	Gratuit

Autres services

• Frais forfaitaires de recherche :	
 opération de moins d'un an 	50 € HT + TVA
 opération de plus d'un an 	100 € HT + TVA
 Attestation de blocage de fonds 	120 € HT + TVA
 Frais de renseignements commerciaux 	Frais réels du
	prestataire

Commission de change*

Commission de change	Min. 17 €
(cumulable par tranche):	et max. 290 €
• ≤ 80 000 €	0,50 ‰ avec un minimum
	de 17 €
• > 80 000 et ≤ 150 000€	0,30 ‰
• > 150 000€	0,10 ‰
Les opérations de change impliquent un délai de mise à disposition des devises de 2 jours ouvrés.	

Réduisez le

ZOOM

risque lié à l'évolution des cours de change sur vos opérations d'import ou d'export en devises.

Vous importez ou exportez et souhaitez vous prémunir contre les variations du cours de change?

Pour couvrir le risque de change, notre salle des marchés vous accompagne dans la mise en place de solutions qui répondent à vos objectifs et vos contraintes.

Parmi les solutions, nous vous proposons:

- le contrat à terme
- les stratégies optionnelles

Le Crédit Coopératif vous accompagne dans la mise en place des couvertures de change.

Pour plus d'informations, contactez votre chargé d'affaires.

^{*} Commission s'appliquant à toutes les opérations de change. Offres et services sous réserve d'acceptation du Crédit Coopératif.

RÉSOUDRE UN LITIGE

Exprimer une réclamation

Le Crédit Coopératif, votre interlocuteur privilégié

Le Crédit Coopératif met tout en œuvre pour vous apporter la meilleure qualité de service. Toutefois, des insatisfactions ou des difficultés peuvent survenir dans la gestion de votre compte. Vous avez alors la possibilité d'exprimer une réclamation

- Auprès de votre chargé d'affaires ou de votre directeur/directrice de centre d'affaires, qui restent vos interlocuteurs privilégiés.
- Auprès de notre service Réclamation et Relation Client y compris si la réponse ou la solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas :
- par courrier électronique : relation-client@credit-cooperatif.coop
- par la rubrique « Nous contacter » puis « Réclamation » sur le site Internet du Crédit Coopératif;
- par courrier : Crédit Coopératif service Réclamation et Relation Client 12, boulevard Pesaro CS10002 92024 Nanterre Cedex
- par Internet : https://www.credit-cooperatif.coop/votre-banque/reclamation-mediation/

À défaut de réponse sous 5 jours ouvrés, vous recevrez un courrier accusant réception de votre demande. Le Crédit Coopératif s'engage alors à vous répondre sous 15 jours ouvrés. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai qui, sauf cas très particuliers, ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Votre recours en médiation, votre dernier recours en cas de litige

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre centre d'affaires et du service Réclamation et Relation Client, vous pouvez solliciter **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions disponibles sur le site Internet de chacun des médiateurs concernés.

- La Médiation du crédit aux entreprises est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) qui rencontrent des difficultés de financement bancaire, d'assurance-crédit ou du fait de leurs fonds propres. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site https://mediateur-credit.banque-france.fr/ * Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.
- En cas de litige relatif à des services et placements financiers (tels qu'actions, obligations, OPC, SCPI et OCPI), à l'information des investisseurs, à l'exécution des ordres (délais, contenu), à des problèmes de tenue de comptes-titres, vous pouvez vous adresser au Médiateur de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La saisine du Médiateur de l'AMF peut se faire gratuitement soit par voie postale à l'adresse suivante : Le Médiateur – Autorité des marchés financiers – 17, place de la Bourse – 75082 PARIS CEDEX 02, soit en complétant le formulaire de demande de médiation sur le site Internet de l'AMF : https://www.amf-france.org/fr *. La Charte de la médiation de l'AMF est également disponible sur ce site.

• **Pour les entrepreneurs individuels exclusivement** (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) : le Médiateur bancaire peut être saisi pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

Le Médiateur bancaire peut être saisi :

- par mail de préférence sur le site du Médiateur :
 https://www.mediateur-fnbp.fr/
- par courrier : Médiation des entrepreneurs individuels auprès de la FNBP
 20/22, rue Rubens 75013 Paris
- Le Médiateur de l'assurance pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation. Pour toute réclamation, vous pouvez le saisir:
- par voie électronique: https://www.mediation-assurance.org
- par voie postale à l'adresse suivante: La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex

INFORMATIONS UTILES

Pour rester en contact avec votre banque à tout moment

Le Crédit Coopératif met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants.

• Assistance perte/vol:

01 44 78 25 25*

(appel depuis la France)

+33 1 44 78 25 25*

(appel depuis l'étranger)

Pour toute perte ou vol de votre carte bancaire, **contactez immédiatement le centre d'opposition** 24 h/24 et 7 j/7 et **avertissez votre agence Crédit Coopératif.**

Conservez précieusement le numéro d'opposition qui vous sera communiqué par le centre d'opposition.

Nos partenaires/mentions légales

- **PEI, PER, participation et intéressement** sont des produits de NATIXIS INTEREPARGNE, société anonyme à Conseil d'administration au capital de 8 890 784 euros, immatriculée au RCS Paris sous le numéro B 692 012 669 30, avenue Pierre Mendès-France 75013 Paris.
- **Assurance homme clé** est un contrat de BPCE Vie et BPCE Prévoyance, entreprises régies par le Code des Assurances. BPCE Vie, société anonyme au capital de 161 469 776 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 349 004 341 RCS Paris. BPCE Prévoyance, société anonyme au capital de 13 042 257,50 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 352 259 717 RCS Paris. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
- Assurance des emprunteurs est un contrat de MUTLOG, mutuelle soumise au Livre II du Code de la Mutualité immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 325 942 96975, quai de la Seine – 75019 Paris. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

^{*} Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

- Assurance Sécurival Pro et Associations est un contrat souscrit par le Crédit Coopératif auprès d'AXA France IARD et AXA Assurances IARD Mutuelle, entreprises régies par le Code des Assurances par l'intermédiaire de SPB. AXA France IARD, société anonyme de droit français au capital de 214 799 030 euros immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 722 057 460 et AXA Assurances IARD Mutuelle, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et les risques divers, SIREN 775 699 309, entreprises régies par le Code des Assurances dont les sièges sociaux sont sis 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. SPB, SAS de courtage d'assurance au capital de 1 000 000 euros, RCS Le Havre 305 109 779, ayant son siège social au 71, quai Colbert 76600 Le Havre, immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 07 002 642 en qualité de courtier intermédiaire et gestionnaire du contrat. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
- Indemnité de fin de carrière et indemnités de licenciement sont des contrats d'Arial CNP Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Société anonyme au capital de 10 848 004,80 euros. Siège social : 32, avenue Émile Zola 59370 Mons-en-Barœul. 410 241 657 RCS Lille Métropole. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
- **Payplug :** service de la société PayPlug, proposé par le Crédit Coopératif. PayPlug SAS, société par actions simplifiée au capital de 337 355 euros, et immatriculée au registre du commerce de Paris sous le numéro RCS 751 658 881. Siège social : 110 avenue de France 75013 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution 4, place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.
- **Smile&Pay :** service de la société Smile&Pay, proposé par le Crédit Coopératif. Smile&Pay, société anonyme au capital social de 621 774 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 500 872 023 et ayant son siège social au 60 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine. Smile&Pay est enregistrée sous le numéro 17228 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR) comme Établissement de paiement.
- Oney: l'offre de paiement en 3x 4x est une offre d'Oney Bank proposée par le Crédit Coopératif. Ce service est souscrit par le professionnel directement auprès d'Oney Bank. Oney Bank, SA au capital de 51 286 585 euros 34, avenue de Flandre 59170 Croix 546 380 197 RCS Lille Métropole n° Orias 07 023 261 (www.orias.fr).
- **HeoH**: service de la société HeoH Payments proposé par le Crédit Coopératif. HeoH Payments, société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros. Siège social : 33 rue du Mail 75002 Paris, immatriculée sous le numéro 838 460 962 au RCS Paris, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR) en qualité d'établissement de paiement sous le numéro interbancaire (CIB) 11568, figurant sur la liste des établissements de paiement agréés consultable sur le registre REGAFI tenu par l'ACPR (www.regafi.fr).

GLOSSAIRE



Agios (ou intérêts débiteurs)

Sommes dues à la banque lorsqu'un compte présente un solde négatif pendant un ou plusieurs jours. Le calcul de cette somme s'effectue sur la base des dates de valeur (voir définition ci-après). Voir page 24.



Codes BIC (Bank Identifier Code) et IBAN

(International Banking Account Number)

Le BIC est l'identifiant international de la banque. L'IBAN est l'identifiant international du compte bancaire. Le BIC et l'IBAN permettent d'identifier un compte bancaire et sont nécessaires au traitement automatisé des opérations de virement ou de prélèvement en France ou à l'étranger. Ils remplacent, depuis 2012, la norme des coordonnées bancaires françaises du RIB.

La commission de plus fort découvert

C'est une des composantes de la facturation du découvert en compte. Elle est facturée trimestriellement et calculée sur la somme des plus grands découverts de chaque mois. Voir page 24.



Date de valeur

La date de valeur est la date à laquelle une opération est prise en compte par la banque pour le calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs.

Voir page 6.

Droit au compte

Toute personne domiciliée en France, dépourvue d'un compte courant, et qui s'est vu refuser l'ouverture d'un compte de dépôt par une banque, a le droit de demander à la Banque de France de désigner un établissement bancaire pour bénéficier d'un compte courant et du service bancaire de base gratuit associé au droit au compte. La banque qui refuse d'ouvrir un compte à une entreprise individuelle peut lui proposer d'effectuer à sa place les démarches auprès de la Banque de France pour bénéficier du droit au compte. Voir page 7.

Droits de garde

Ce sont les frais annuels que prélève un intermédiaire financier pour la tenue des comptes-titres. Le montant de ces frais est détaillé dans les guides tarifaires des intermédiaires. *Voir page 30.*



FCP (fonds commun de placement)

Un FCP est un type d'OPC (voir ci-contre). C'est un portefeuille de valeurs mobilières en copropriété géré par un professionnel pour le compte des porteurs de parts. Il se distingue de la SICAV par son statut juridique : il n'a pas de personnalité morale.

Voir page 30.



IFC (indemnité fin de carrière)

Elle correspond à la somme que l'employeur verse à un salarié qui part à la retraite. Le montant de la prime et ses conditions de versement varient en fonction de l'ancienneté du salarié, de son salaire, et des conditions de son départ. Son calcul est soumis au respect des dispositions prévues par la loi ou par la convention collective applicable dans l'entreprise dans laquelle se trouve le salarié. Il est possible, pour les entreprises, de mettre en place des contrats d'indemnités de fin de carrière qui leur permettent de faire face à leurs obligations dans un cadre fiscal favorable et d'offrir à leurs salariés une meilleure retraite.

Voir page 31.

ISR (investissement socialement responsable)

C'est l'application des principes de développement durable à l'investissement financier. L'approche consiste à intégrer, au-delà de l'analyse financière, des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses choix d'investissement. Une analyse plus complète de l'entreprise – intégrant sa sensibilité aux enjeux ESG – affine la qualité des investissements dans les portefeuilles. Ce processus de gestion ISR sur 3 niveaux d'intensité (exclusion de 20%, 40% ou 60% des valeurs de l'univers d'analyse ESG) repose sur l'exclusion des paradis fiscaux et sectorielle (armements controversés, tabac, jeux et charbon), et sur la sélection des émetteurs les mieux notés au regard de leur performance ESG et la gestion des émetteurs controversés.

Voir page 30.



Jour de règlement

Le jour de règlement est le jour ouvrable (au sens de la convention de compte courant) au cours duquel, pour les opérations passées au crédit, le règlement interbancaire est intervenu au profit de la banque du bénéficiaire et, pour les opérations au débit, le jour ouvrable au cours duquel le montant de l'opération est débité du compte du client/payeur.

Ce jour est variable selon le canal d'acquisition de la demande d'exécution et est fonction de l'heure à laquelle l'ordre est réceptionné par la banque (cf, en fonction de la nature de l'opération, l'heure limite de réception d'un ordre de paiement, telle que définie dans la convention de compte courant). Voir page 6.



OPC (organisme de placement collectif)

Un OPC est un produit d'épargne collectif qui permet d'investir sur les marchés financiers. Il peut être composé, en fonction de son niveau de risque et de son horizon de placement, de différents instruments financiers : actions, obligations, monétaires, fonds alternatifs, fonds à formule ou diversifiés...

Portant le nom de SICAV ou FCP en fonction de sa structure juridique, il est agréé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Son prospectus présente ses caractéristiques, notamment les risques et l'objectif de gestion. *Voir page 30.*



PEE (plan épargne entreprise)

Il permet aux salariés de se constituer une épargne sous la forme d'un portefeuille de valeurs mobilières, avec l'aide de leur entreprise. Bloquées pendant 5 ans minimum, les sommes détenues proviennent des versements volontaires des salariés et de l'abondement de l'entreprise. Le PEE peut également être alimenté par l'intéressement et la participation. Voir page 30 et 31.

PER (plan épargne retraite)

Suite à la mise en place de la loi Pacte, un nouveau PER (plan d'épargne retraite) a vu le jour. Il regroupe depuis le 1^{er} octobre 2019, en un seul dispositif, les différentes solutions de retraite existantes (PERP, PERCOL, article 83, Madelin) et harmonise leurs caractéristiques. Plus précisément, pour les entreprises, il s'agit de trois types de plans d'épargne retraite entreprise : le PER Entreprise Collectif (PERCOL, successeur du PERCO), le PER Entreprise Obligatoire (successeur de l'article 83) et le PER Assurantiel.

Voir page 30.

S

SEPA (Single Euro Payments Area)

Le SEPA, espace unique de paiement en euros, vise à créer une gamme unique de moyens de paiement en euros commune à l'ensemble des pays européens. Le virement et le prélèvement permettent aux utilisateurs (consommateurs, entreprises, commerçants et administrations) d'effectuer des paiements en euros dans les mêmes conditions, aussi facilement que dans leur propre pays.

Voir pages 5, 6, 8, 10, 16.

SICAV (société d'investissement à capital variable)

Une SICAV, qui appartient à la famille des OPC, est une société qui a pour objectif de gérer un portefeuille de valeurs mobilières (actions, obligations, etc.) pour le compte de souscripteurs. C'est une personne morale qui dispose d'un Conseil d'administration. Les actionnaires de la SICAV bénéficient d'un droit de vote à son Assemblée générale annuelle.

Voir page 30.



Taux effectif global (TEG)

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti. Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par le Crédit Coopératif conformément aux articles R. 313-1 à R. 313-5 du Code Monétaire et Financier. Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros:

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours;
- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00%;
- des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert) ;
- une commission d'engagement de 100 euros (1% du montant du découvert).

Soit un TEG indicatif de 7,00 % l'an.

Voir page 6.

Z

Zone euro

19 pays ayant pour monnaie nationale l'euro (Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie et Slovénie).

Voir page 14.

NOTES

En choisissant d'être une banque différente, le Crédit Coopératif a fait le choix de la pédagogie. Expliquer comment fonctionne une banque qui se construit avec ses clients, apprendre à mieux connaître ses circuits de décision, ses spécificités, ses produits, c'est comprendre comment agir avec une banque utile à une économie au service de l'humain. Et pour cela, tout entière vouée au service de ses clients-sociétaires : par leurs actes, même les plus quotidiens, leurs choix réfléchis, ce qu'ils font de leur argent contribue à créer un monde meilleur.

> Suivez-nous: www.credit-cooperatif.coop





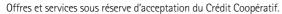












Toute modification des présentes conditions tarifaires et/ou de leur traitement fiscal résultant d'une mesure d'ordre législatif ou réglementaire prendra effet dès l'entrée en vigueur de ladite mesure. Toute modification de tarifs à l'initiative de la banque fera l'objet d'une information préalable 1 mois avant la date de mise en application.

Crédit Coopératif – Société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable RCS Nanterre 349 974 931 - APE 6419 Z - N°TVA intracommunautaire FR 06 349 974 931 - Intermédiaire en assurance ORIAS 07 005 463 - Siège social: 12, boulevard Pesaro - CS 10002 - 92024 Nanterre Cedex





